



Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

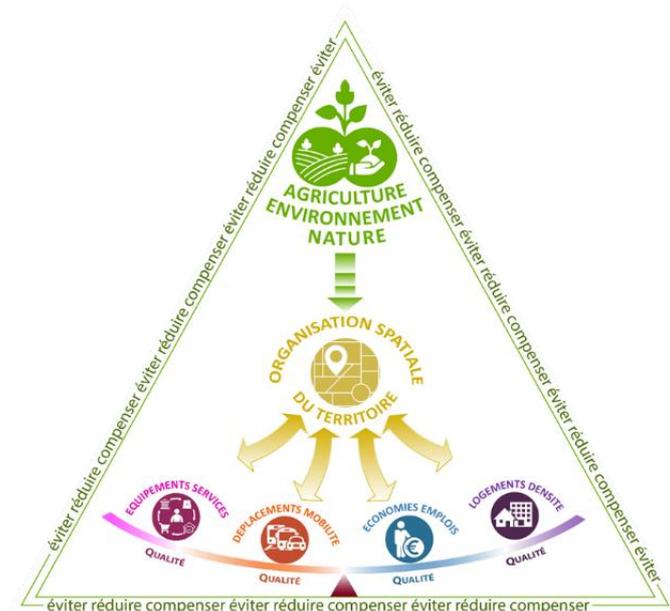


Table des matières

| | |
|--|----|
| <i>Historique</i> | 4 |
| 1. PORTRAIT DE TERRITOIRE..... | 5 |
| 2. FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT | 6 |
| 2.1 Les Statuts | 6 |
| 2.2 Les membres | 6 |
| 2.3 Le Comité syndical | 7 |
| 2.4 Le Bureau syndical | 9 |
| 2.5 La Commission Urbanisme | 10 |
| 2.6 L'équipe administrative et technique | 11 |
| 3. LES ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE | 12 |
| 3.1 Révision du SCoT : poursuite de la procédure engagée | 12 |
| 3.1.1. Une organisation adaptée à la Révision du SCoT pour un accompagnement fort et engagé.. | 12 |
| 3.1.2. Information et sensibilisation des élus..... | 12 |
| 3.1.3. Partenariat HGI-SCoT..... | 13 |
| 3.1.4. Séminaire du 9 février 2023 « du Diagnostic au Pré-PAS »..... | 14 |
| 3.1.5. Ateliers pré-Projet d'Aménagement Stratégique..... | 15 |
| 3.1.6. Commission de travail contributive | 15 |
| 3.1.7. Ateliers "Formes urbaines et densité" en partenariat avec le CAUE31 | 16 |
| 3.1.8. Evaluation environnementale et complétude de l'analyse de la Biodiversité et de la TVB..... | 16 |
| 3.1.9. Etudes complémentaires..... | 17 |
| 3.2 L'accompagnement | 18 |
| 3.2.1. Accompagnement des communes | 18 |
| 3.2.2. Accompagnement des Communautés de communes..... | 23 |
| 3.2.3. Le Syndicat mixte en appui des services instructeurs | 23 |
| 3.3 L'émission des avis | 25 |
| 3.3.1. L'analyse des documents d'urbanisme | 25 |
| 3.3.2. L'évolution du nombre d'avis émis | 25 |
| 3.3.3. La compatibilité des projets commerciaux avec le SCoT et son DAAC | 27 |

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 3.4 | Des travaux à une échelle plus élargie..... | 28 |
| 3.4.1. | Le suivi des projets des territoires voisins..... | 28 |
| 3.4.2. | La Fédération Nationale des SCoT..... | 28 |
| 3.4.3. | L'InterSCoT Grand Bassin Toulousain (GBT)..... | 28 |
| 3.4.4. | Le Cerema..... | 29 |
| 3.4.5. | Les échanges avec les différents partenaires..... | 29 |
| 4. | SIG..... | 30 |
| 5. | COMMUNICATION..... | 31 |
| 5.1. | Mise à jour du site internet..... | 31 |
| 6. | LE BILAN FINANCIER..... | 33 |
| 6.1 | Le budget..... | 33 |
| 6.1.1. | Axes principaux du budget..... | 34 |
| 6.1.2. | Synthèse du budget..... | 34 |
| 6.1.3. | Les projets à budget spécifiques..... | 35 |
| 6.2 | Le financement des projets..... | 37 |
| 6.3 | Le compte administratif..... | 38 |
| 6.3.1. | Synthèse CA 2023..... | 38 |
| 6.3.2. | Résultats 2023..... | 39 |
| 6.4 | Contexte financier et constats..... | 40 |
| 6.4.1 | Fonctionnement..... | 40 |
| 6.4.2 | Investissement..... | 42 |
| 6.5 | L'épargne..... | 44 |

Historique

Le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dont le périmètre initial a été arrêté le 19 décembre 2005, a été créé par arrêté préfectoral du 8 juin 2006 en l'application de la loi SRU du 13 décembre 2000 et la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

Le syndicat est un groupement intercommunal à contributions budgétaires (coopération associative). C'est un syndicat mixte dit fermé associant uniquement des EPCI. C'est un Établissement Public Local (EPL) sans fiscalité propre.

La loi renvoie, pour son fonctionnement, à l'ensemble des règles applicables aux syndicats intercommunaux.

Le Syndicat Mixte comportait à sa création 62 communes dont 14 en tant que communes isolées, les 48 autres étant réparties en 4 communautés de communes. Sa composition a varié à plusieurs reprises afin de s'adapter aux évolutions successives des périmètres des groupements de communes qui le composaient.

Depuis l'approbation du SCoT en juin 2012, les communes de St-Marcel-Paulel, Lavalette et Gauré ont intégré le périmètre (2012) et la commune de Labastide-St-Sernin en est sortie (2013).

En outre, en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), les Communautés de communes « Save et Garonne » et « Coteaux de Cadours » ont fusionnées. Le 1^{er} janvier 2017, le Préfet a acté la modification du périmètre résultant de la substitution de ces 2 Communautés de communes par la Communauté de communes Save Garonne et Coteaux de Cadours, depuis renommée Communauté de communes des Hauts Tolosans. Le 13 juin 2017, le syndicat a mis à jour ses statuts en conséquence (modification de la liste des EPCI membres ; nouvelle répartition des délégués portant le Comité syndical à 31 membres, afin de prendre à la fois en compte l'évolution de la Communauté de communes des Coteaux du Girou (gagnant 1 délégué, la portant à 7), ainsi que la centralité sectorielle fondatrice du PADD). Enfin, la dernière modification est intervenue avec l'entrée de Buzet-sur-Tarn dans la Communauté de communes Val'Aïgo à compter du 26 septembre 2018, le périmètre du SCoT étant étendu de plein droit, par arrêté préfectoral du 6 décembre 2018.

Ainsi, au 31 décembre 2018, le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain se compose de 4 EPCI à fiscalité propre comprenant 66 communes.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Toulousain a été adopté le 4 juillet 2012, puis modifié le 20 décembre 2016 et le 1^{er} décembre 2020 (Modification simplifiée).

Une procédure de mise en compatibilité du SCoT avec le projet de Lycée sur la commune de Gragnague (Communauté de communes des Coteaux du Girou) a été approuvée le 12 juin 2019.

Par délibération du 6 octobre 2016, le syndicat a lancé une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour le compte et en collaboration de ses EPCI membres (selon la modification statutaire du 15 novembre 2016 habilitant le syndicat à réaliser des prestations de services). Les études se sont achevées courant 2019 et chacun des 4 EPCI a approuvé son plan fin 2019.

Une évaluation du SCoT, obligatoire dans les 6 ans suivant son approbation, a été réalisée en collaboration avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, et restituée le 21 juin 2018 au Comité syndical. Suite à cette restitution, le syndicat mixte de SCoT a prescrit la 1^{ère} Révision de son schéma, par délibération du 21 juin 2018.

Par délibération du 10 septembre 2018, le syndicat, accompagné du Cerema, a engagé une démarche d'élaboration d'un Plan de Mobilité Rurale (PMRu) à l'échelle de son territoire, dans la continuité de l'évaluation du SCoT et du lancement de sa révision. La loi LOM et la non prise de compétence Mobilité par les EPCI membres ont conduit à la caducité de ce PMRu.

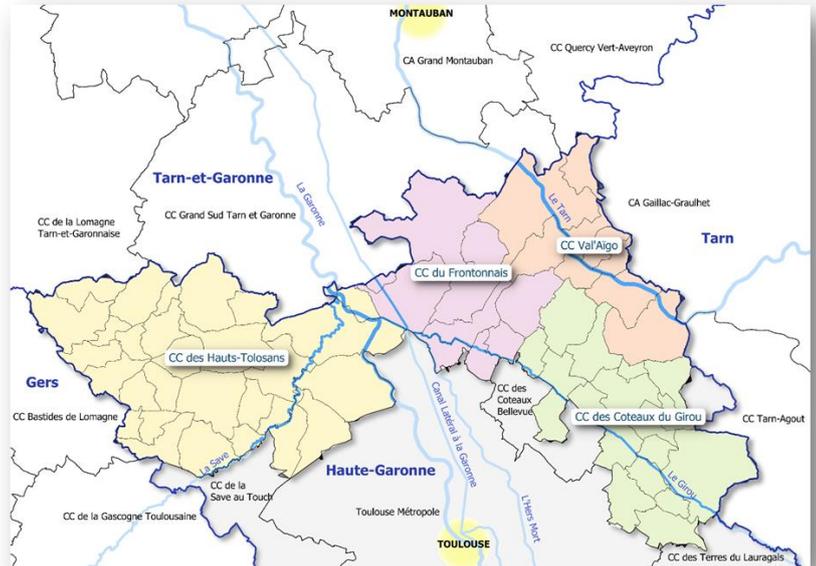
En 2022 et 2023, les principales missions ont porté sur la poursuite de la procédure de révision du SCoT.

1. PORTRAIT DE TERRITOIRE

Au 1^{er} janvier 2023, le Syndicat Mixte couvre une superficie d'environ 891 km² et accueille 104 979 habitants (population totale légale INSEE 2023, référence statistique 2020).

Ce territoire à dominante rurale et périurbaine, étiré d'est en ouest sur près de 65 kilomètres, entretient de fortes interrelations avec la Métropole de Toulouse et connaît une dynamique et une pression urbaine particulièrement vives dans la vallée de la Garonne.

Dans ce contexte, le développement démographique croissant au cours des dernières décennies s'est traduit par une consommation importante d'espaces agricoles et naturels en rapport avec la faible densité des extensions urbaines, même si des efforts ont été menés et que les surfaces de parcelles se sont nettement réduites par rapport à ce qui se faisait par le passé. Parallèlement, l'activité économique a connu une évolution sans précédent sur le SCoT du Nord Toulousain ; néanmoins le déficit en emplois reste trop élevé au regard de l'accueil résidentiel.



Les objectifs stratégiques du SCoT en vigueur sont regroupés en 5 thèmes :

- ✓ Accueillir en ménageant le territoire
- ✓ Préserver richesses et identités rurales
- ✓ Renforcer les fonctions économiques sur le territoire
- ✓ Rendre le territoire attractif et accueillant pour tous
- ✓ Faciliter les déplacements et favoriser les usages non polluants

Quelques évolutions, ne portant pas atteinte au Projet d'Aménagement et de Développement Durable, notamment sur le volet commercial du SCoT ont fait l'objet d'une première modification du SCoT, approuvée par délibération n° 2016/ 25 en date du 20 décembre 2016.

Le SCoT a ensuite fait l'objet d'une mise en compatibilité avec le projet de Lycée sur la commune de Gragnague, délibération n°2019/14 en date du 12 juin 2019.

Enfin, une modification simplifiée, pour correction d'erreur matérielle, a été approuvée par délibération du comité syndical le 1^{er} décembre 2020.

2. FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

2.1 Les Statuts

Le Syndicat mixte est institué pour une durée illimitée.

La dernière mise à jour de ses statuts date du 13 juin 2017.

Outre la compétence SCoT, le suivi et la formalisation des avis sur tout document pour lequel il est sollicité en tant que personne publique, le syndicat s'est doté en 2016 d'une habilitation pour réaliser « *toutes prestations de services se rattachant à son objet au profit des Communautés de communes membres de son périmètre (...) sous réserve que ces prestations soient accessoires à ses missions statutaires* »

Les statuts définissent en outre la représentation des EPCI membres au Comité syndical, répartissant le nombre de délégués par Communauté de communes (désignation de suppléants possible), en tenant compte à la fois des populations et de l'équilibre affiché dans le PADD du SCoT à savoir une centralité sectorielle portée par la Communauté de communes des Hauts Tolosans et la Communauté de communes du Frontonnais.

2.2 Les membres

Au 31 décembre 2023, le Syndicat Mixte comprend les 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants (66 communes) :

La Communauté de communes
des Coteaux du Girou (18 communes)



La Communauté de communes
du Frontonnais (10 communes)



La Communauté de communes
des Hauts Tolosans (29 communes)



La Communauté de communes
Val'Aïgo (9 communes)



2.3 Le Comité syndical

Le syndicat est administré par un Comité syndical de 31 membres :

- ✓ 7 délégués pour la Communauté de Communes des Coteaux du Girou
- ✓ 9 délégués pour la Communauté de Communes du Frontonnais
- ✓ 10 délégués pour la Communauté de Communes des Hauts Tolosans
- ✓ 5 délégués pour la Communauté de Communes Val'Aigo

Au 31 décembre 2023, les délégués, désignés par leurs organes délibérants respectifs, sont les suivants :



Communauté de Communes des Coteaux du Girou

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|---------------------|----------------------|
| AUGER Maryse | BACHELET Nathalie |
| CALAS Daniel | CADOZ Patricia |
| CUJIVES Didier | CASALE Jean-François |
| PLICQUE Patrick | GALINIER Christian |
| ROUMAGNAC Léandre | JARNOLE Pierrette |
| ROUSTIT Isabelle | RAYNAUD Jean-Pascal |
| VINTILLAS Edmond | SPITZ Audrey |



Communauté de Communes du Frontonnais

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|-----------------------|---------------------|
| CAVAGNAC Hugo | BATAILLE François |
| CLAVEL ALBAR Virginie | BEGUE Michèle |
| LECORRE Damien | BOYE Sandrine |
| PETIT Philippe | BRUN Dante |
| PROVENDIER Philippe | GALLINARO André |
| SAVY Sylvie | GIBERT Janine |
| SIGAL Sandrine | JEANJEAN Pierre |
| SOLOMIAC Colette | KARAGOZIAN Gérard |
| TERRANCLE Serge | PARISE Denis |



Communauté de Communes des Hauts Tolosans

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|---------------------|------------------------|
| ALARCON Nicolas | BAGUR Serge |
| AYGAT Chantal | BOULAY Dominique |
| CODINE François | BRIENTIN Amélie |
| DELMAS Jean-Paul | CAZEAUX CALVET Martine |
| DULONG Denis | FOUCART Gauthier |
| ESPIE Jean-Claude | GAUTHE Fabien |
| FOURCADE Marie-Luce | GAUTIER Philippe |
| LAGORCE Patrice | GONZALEZ Yvan |
| NOEL Sébastien | MOREL CAYE Françoise |
| ZANETTI Laurent | OGRODNIK Patricia |



Communauté de Communes Val'Aïgo

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|--|---|
| BLANCHARD ESSNER Sonia DUMOULIN Jean-Marc JOVIADO Gilles MONCERET Mylène SABATIER Robert | ASSIE Julien ASTRUC Thierry BERINGUIER Bernard BONNASSIES Patrick DUQUENOY Aurore |

Le Comité syndical prend l'ensemble des décisions liées aux compétences et au fonctionnement du syndicat, excepté celles qu'il a déléguées.

Le Comité syndical a donné délégation de compétences au Président s'agissant de :

- ✓ l'émission d'avis à rendre sur différentes procédures pour lesquelles l'avis du syndicat est sollicité ;
- ✓ différentes autorisations facilitant la gestion courante du syndicat (fonctionnement).

Le Président est le chef du personnel et en tant que tel, prend les arrêtés relatifs à l'avancement de carrière des agents.

Le Président s'appuie sur le travail des commissions, de l'équipe technique et administrative.

En 2023, seule la commission urbanisme était active.



- ✓ **5 réunions du Comité syndical se sont tenues**
- ✓ **17 Délibérations ont été adoptées**
- ✓ **5 Décisions relatives à l'urbanisme ont été prises par délégation**
- ✓ **9 arrêtés du Président relatifs au personnel ont été pris**

2.4 Le Bureau syndical

Cette instance réunit des représentants des 4 Communautés de communes membres, issus du Comité syndical. Le Bureau est composé d'un Président, de 4 Vice-présidents, et d'autres membres, chacun des EPCI étant équitablement représenté.

Le Bureau a vocation à préparer les Comités syndicaux et se réunit régulièrement selon l'actualité des affaires générales à traiter.

Le Bureau s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2023.

Composition du Bureau au 31 décembre 2023 :



Communauté de Communes du Frontonnais

Philippe PETIT, Président
Hugo CAVAGNAC, 4^{ème} Vice-président



Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Edmond VINTILLAS, 1^{er} Vice-président
Daniel CALAS, 1^{er} membre



Communauté de Communes des Hauts Tolosans

Jean-Paul DELMAS, 2^{ème} Vice-président
Patrice LAGORCE, 2^{ème} membre



Communauté de Communes Val'Aïgo

Jean-Marc DUMOULIN, 3^{ème} Vice-président
Mylène MONCERETL, 3^{ème} membre

2.5 La Commission Urbanisme

La commission s'est réunie 2 fois au cours de l'année 2023. Les commissions ont permis de traiter les dossiers reçus pour avis qui sont nombreux. Cette commission permet de mener des réflexions qui enrichissent la révision du SCoT en cours.

La **composition de la commission urbanisme** est la suivante :

- Président : PETIT Philippe
- Représentant du Président : VINTILLAS Edmond, 1^{er} Vice-président, en charge de l'urbanisme
- Membres élus

| Communautés de communes | Membres Titulaires | Membres Suppléants |
|-------------------------|--|---|
| Coteaux du Girou | Patrick PLICQUE Léandre ROUMAGNAC | Nathalie BACHELET Isabelle ROUSTIT |
| Frontonnais | Colette SOLOMIAC Serge TERRANCLE | Virginie CLAVEL ALBAR Sandrine SIGAL |
| Hauts Tolosans | Patrice LAGORCE Sébastien NOEL | François CODINE Patricia OGRODNIK |
| Val'Aïgo | Sonia BLANCHARD ESSNER Gilles JOVIADO | Jean-Marc DUMOULIN Mylène MONCERET |



FOCUS sur le rôle de la commission urbanisme

Le rôle de cette commission est fondamental dans le cadre des avis à rendre sur les documents d'urbanisme.

Elle examine la compatibilité au DOO du SCoT d'un point de vue stratégique, sur la base des données réglementaires exposées par l'équipe technique qui a étudié le dossier en profondeur et proposé des éléments de rédaction de l'avis.

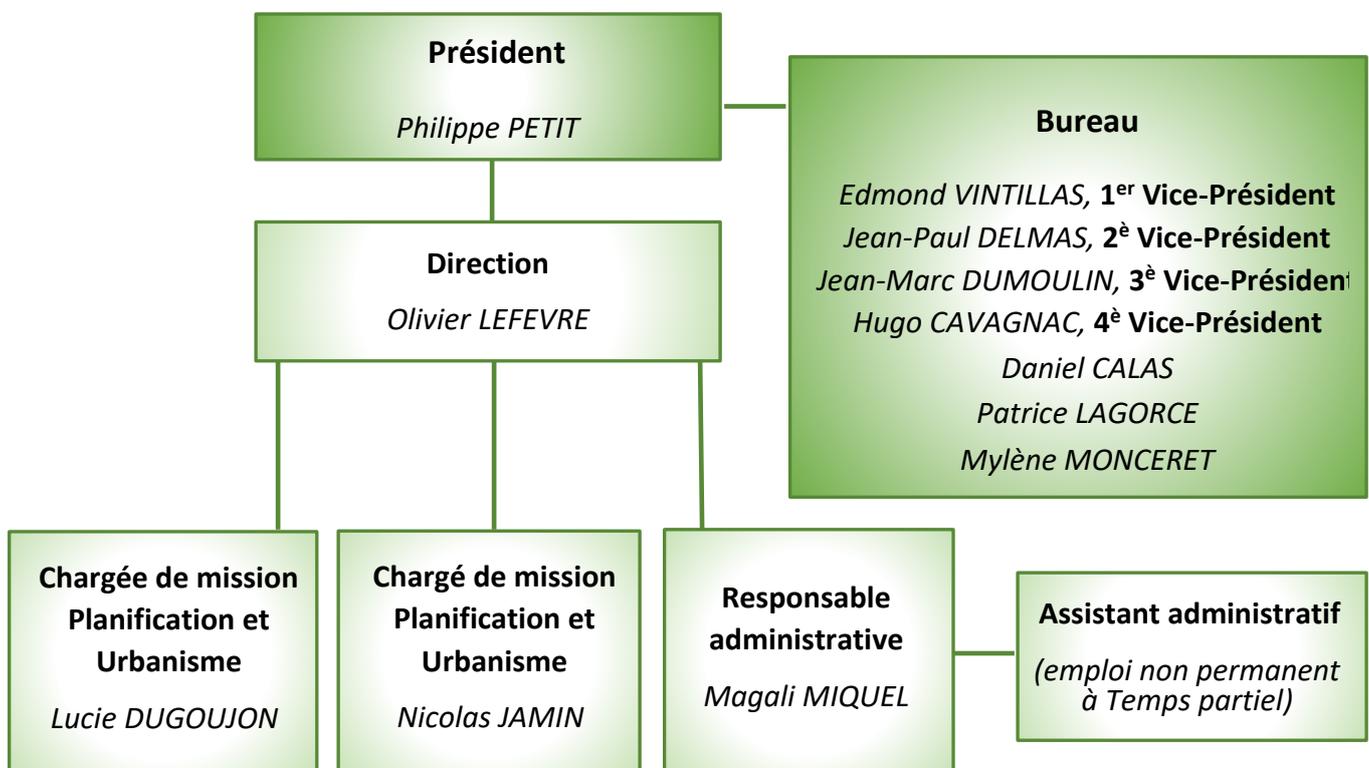
Un avis peut être favorable, favorable avec réserves, recommandations ou remarques, ou défavorable. Lorsque la commune a sollicité le syndicat suffisamment en amont afin de trouver des solutions aux points d'achoppement, le risque d'émettre des réserves ou un avis défavorable se trouve fortement réduit.

2.6 L'équipe administrative et technique

Les élus du Syndicat Mixte s'appuient sur une équipe resserrée, chargée de préparer l'ensemble des décisions des instances syndicales. Elle a également pour mission d'organiser, d'accompagner ou de suivre les actions de mise en œuvre du SCoT conformément à ses décisions.

L'équipe technique, en collaboration avec l'équipe administrative, est l'interface entre les délégués syndicaux, les élus locaux, les partenaires et acteurs du territoire (État, Conseils Départementaux, Chambres Consulaires ...).

L'équipe administrative, en collaboration avec la direction, assure le fonctionnement logistique, administratif et financier de la structure, ainsi que la gestion des ressources humaines.



3. LES ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE

3.1 Révision du SCoT : poursuite de la procédure engagée

3.1.1. Une organisation adaptée à la Révision du SCoT pour un accompagnement fort et engagé

Le syndicat dispose de deux instances pour suivre les travaux de la révision :

➤ **un Comité de Pilotage (CoPil)**

Composition : élus délégués du SCoT

Objectifs : validation des pistes de travail et de la méthodologie établies par le Syndicat en accord avec le CoTech et validées en Bureau, validation des étapes clés de la révision du SCoT (après restitution des éléments par le Bureau)

Le Comité de pilotage s'est réuni trois fois en 2023.

➤ **Un Comité Technique (CoTech)**

Composition : DGS des 4 Communautés de communes + techniciens de l'aménagement du territoire

Objectifs : préparation des éléments de cadrage pour les élus, travail technique sur les documents de la révision, rôle d'apport et de consolidation des données indispensables à la révision

Le Comité technique s'est réuni sept fois en 2023.

Des « rencontres CoTech individuelles » avec les Communautés de communes ont également été organisées afin d'approfondir les échanges entre techniciens et mieux appréhender les spécificités de chacune.

- ✓ Communauté de communes du Frontonnais : 18/01/2023
- ✓ Communauté de communes des Coteaux du Girou : 20/01/2023
- ✓ Communauté de communes Val'Aïgo : 23/01/2023
- ✓ Communauté de communes des Hauts-Tolosans : 17/02/2023

3.1.2. Information et sensibilisation des élus

Des actions d'information et de sensibilisation pour les élus ont également été menées, notamment au vu de l'évolution du contexte législatif et réglementaire.

Présentation de la loi Climat et Résilience aux élus de chacune des communautés de communes :

- ✓ Communauté de Communes des Hauts Tolosans : 03/02/2023
- ✓ Communauté de Communes des Coteaux du Girou : 15/02/2023
- ✓ Communauté de Communes du Frontonnais : 16/02/2023
- ✓ Communauté de Communes Val'Aïgo : 26/04/2023

Une rencontre supplémentaire avec les élus du bassin de vie de Cadours s'est tenue le 19/09/2023.

Webinaire à destination des élus des 4 communautés de communes et des 66 communes du territoire du SCoT : "réflexion sur la répartition territoriale" dans le cadre du ZAN - 01/06/2023

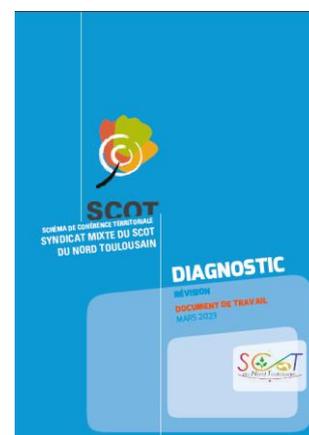
Article de presse dans le journal La Dépêche "La loi climat nous impose de travailler ensemble pour trouver des solutions" par le Président du SCoT (publié le samedi 8 avril 2023)

3.1.3. Partenariat HGI-SCoT

La révision se poursuit avec le support en ingénierie de Haute Garonne Ingénierie HGI-ATD 31. HGI et l'ATD ont accompagné le syndicat dans la rédaction du SCoT en vigueur et son évaluation ; le Conseil Départemental est l'accompagnant historique des SCoT de Haute-Garonne. Solliciter son expérience reste incontournable.

Haute-Garonne Ingénierie et le Syndicat ont poursuivi les travaux d'amendement du Diagnostic regroupant les différentes thématiques travaillées depuis le lancement de la révision. Une version provisoire V2 du diagnostic a été produite en mars 2023.

Un travail de relecture et d'analyse des documents produits par Haute-Garonne Ingénierie a été réalisé. Il a permis de consolider et de compléter si nécessaire les éléments présents dans ces documents.



3.1.4. Séminaire du 9 février 2023 « du Diagnostic au Pré-PAS »

Le séminaire "du Diagnostic au Pré-PAS" a été organisé par le Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain le jeudi 9 février 2023, accompagné par Haute-Garonne Ingénierie. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes le matin : élus du territoire, techniciens (en charge de l'urbanisme/économie/développement local), des Personnes publiques associées, les SCoT voisins, etc.

- 1) Matin : synthèse du diagnostic et interventions autour des thématiques de l'eau, de l'agriculture et de l'habitat

Une courte synthèse du Diagnostic de 500 pages a été réalisée par Haute-Garonne Ingénierie, permettant de balayer l'ensemble des thématiques et de faire un point sur les projections de population et de logements.

3 interventions ont été proposées pour illustrer des thèmes majeurs du diagnostic de SCoT :

- Les enjeux de la qualité et de la ressource en eau, ainsi que sur les risques associés (Sylvain Macé, Syndicat du Bassin Hers Girou / Daniel Roche, SMEAG / Emmanuelle Souyris, Syndicat Mixte Tarn Aval) ;
- Les territoires agricoles à enjeux (Jacqueline Bessettes et Guillaume Darrouy, Chambre d'Agriculture) ;
- La sobriété foncière de l'habitat (Florence Frémont, CAUE).



À la suite de ces interventions, la vision de l'État sur le SCoT a été présentée par la DDT31 (Yves Schenfeigel et Marie Durand), permettant de compléter la note d'enjeux qui avait été produite en 2020.

Pour conclure, Mme Hélène Lestarquit, Sous-Préfète de la Haute-Garonne, a présenté le nouveau dispositif de Fond Vert.

- 2) Après-midi : atelier de travail pour les élus sur les enjeux du diagnostic

Grâce au Diagnostic et aux précédentes phases de réflexion réalisées dans l'élaboration du SCoT, 54 enjeux ont été préalablement identifiés au sein de 17 thématiques, puis évalués selon une note technique (à titre indicatif) au regard de l'outil SCoT.

Individuellement sur sa fiche, chaque élu-e a pu indiquer une note politique aux 54 enjeux par rapport à l'importance qu'il/elle estime pour le territoire.

L'ensemble des 54 enjeux a ainsi pu être validé et intégrera le Diagnostic. Cette hiérarchisation des enjeux permet de confirmer les attentes et de conclure l'analyse de l'état des lieux du territoire. Elle permet d'orienter la méthodologie de réflexion pour l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique.

3.1.5. Ateliers pré-Projet d'Aménagement Stratégique

Le syndicat mixte du SCoT du nord toulousain, en partenariat avec Haute-Garonne Ingénierie, a organisé deux « **Ateliers pré-Projet d'Aménagement Stratégique** » (**pré-PAS**) dans le cadre de la **révision du SCoT**.

Ces ateliers ont contribué à la **construction du projet politique du futur SCoT** et se sont déroulés en deux temps complémentaires :

- **Atelier n°1** : Travail sur les objectifs et moyens d'action
- **Atelier n°2** : Consolidation du travail réalisé dans le 1er atelier

À partir des précédents ateliers, des enjeux issus du diagnostic, les élus ont évoqué, par grandes thématiques, des idées d'axes et d'objectifs pour l'avenir de leur territoire.

3.1.6. Commission de travail contributive

Une commission contributive composée d'une trentaine d'élus s'est réunie 3 fois afin de **contribuer aux réflexions stratégiques dans le cadre de l'élaboration du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique)** et de **préparer les débats du Comité de pilotage**.

Ces réunions étaient organisées par le Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain, accompagné par Haute-Garonne Ingénierie pour la production de la méthodologie et l'animation.



Commission contributive n°1 du 5 octobre 2023

Scénarios et objectifs d'accueil de population et d'évolution du logement

- Quel accueil de population global pour les 20 ans à venir ?
- Quelle dynamique démographique sur les différentes polarités actuelles ?
- Quelle répartition de l'accueil entre Communautés de communes ?
- Quelle traduction en termes de logements à produire ?
- ...

Commission contributive n°2 du 26 octobre 2023

Scénarios d'organisation territoriale

- Synthèse de la 1^{ère} commission
- Travail sur les scénarios d'organisation territoriale (Quelle structuration de l'organisation territoriale ? Quelle redéfinition des polarités du territoire ? ...)

Commission contributive n°2 du 16 novembre 2023

Poursuite des débats

- Quelle spatialisation des polarités ?
- Quelle répartition de l'accueil de population selon l'armature territoriale ?

Données de cadrage pour se positionner s :

- Scénarios de développement des polarités
- Déclinaison des orientations d'accueil du territoire

Des positionnements des élus seront recherché afin de définir :

- Clés de répartition de l'accueil démographique

3.1.7. Ateliers "Formes urbaines et densité" en partenariat avec le CAUE31

Suite au diagnostic du territoire et aux enjeux identifiés lors de l'atelier pré-PAS du 9 février, le SCoT du Nord Toulousain a souhaité sensibiliser les élus autour de la thématique de l'accueil sur le territoire et de sa traduction par l'aménagement opérationnel.

Comment appliquer le principe de sobriété foncière à l'échelle de notre territoire ?

Comment préserver un cadre de vie qualitatif et attractif ?

Comment valoriser son identité paysagère ?

En partenariat avec le CAUE 31, le SCoT du Nord Toulousain a proposé aux élus de participer à un atelier autour des thématiques de la **qualité urbaine**, de la **sobriété foncière**, de l'**identité paysagère**, du **cadre de vie** et des **parcours résidentiels**.



Les résultats de l'atelier pratique du 15 juin 2023



Pour cela, deux sessions ont été organisées les 15 et 29 juin à Gragnague et à Castelnau-D'Estrétefonds.

Le but de cet atelier était de réfléchir à l'aménagement d'une parcelle d'un hectare dans le centre-bourg d'une petite commune de Haute-Garonne. Leurs réalisations ont donné lieu à des échanges enrichissants et instructifs.

Les 4 projets d'aménagements imaginés par les élus du territoire du SCoT ont atteint les objectifs fixés en début de séance en termes de réflexion sur la sobriété foncière, de l'intégration des questions environnementales, paysagères et des parcours résidentiels.

3.1.8. Evaluation environnementale et complétude de l'analyse de la Biodiversité et de la TVB

L'évaluation environnementale se base notamment sur l'état initial de l'environnement élaboré par Haute-Garonne Ingénierie et les hypothèses avancées en débat du Projet d'aménagement Stratégique (PAS).

les objectifs sont de :

- ✓ vérifier que l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire auront bien été pris en compte, notamment la trame verte et bleue ;
- ✓ analyser tout au long du processus d'élaboration du SCoT les effets potentiels du projet sur toutes les composantes de l'environnement ;
- ✓ mettre en place une démarche itérative permettant les inflexions nécessaires pour garantir la compatibilité des orientations / prescriptions / recommandations avec les objectifs environnementaux ;
- ✓ dresser un bilan factuel à terme des effets de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement.

La réalisation de l'évaluation environnementale s'étend tout au long du processus de révision incluant la prise en compte des avis sur le projet arrêté.

Le syndicat souhaite également, en parallèle de cette étude, travailler sur la complétude de l'analyse de la Biodiversité et de la TVB qui sont des éléments majeurs de son SCoT, avec une ambition forte qui se traduit par la nécessité de faire du terrain.

Aussi, le syndicat s'appuie sur le cabinet d'études EVEN Conseil pour l'accompagner et réaliser cette évaluation environnementale ainsi que le travail sur la TVB.

3.1.9. Etudes complémentaires

En 2023, le recours à des prestations externes dans le cadre des études complémentaires s'est poursuivi (Evaluation Environnementale et Diagnostic agricole engagés en 2022) afin de venir compléter le travail inhérent à la révision.

Les études complémentaires permettent de venir enrichir les éléments de réflexion nécessaires aux élus afin de mener à bien l'élaboration du futur Projet d'aménagement Stratégique (PAS), pierre angulaire politique du futur SCoT.

Aussi, le Syndicat a commandité des **études** auprès de la **Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne** et de la **Chambre de Commerce et d'Industrie Toulouse Haute-Garonne**.

3.2 L'accompagnement

Le SCoT approuvé, le suivi de sa mise en œuvre au travers des documents dits « de rang inférieur » (PLH, PDU, PLU(i), Cartes Communales, etc.) est l'une des missions essentielles du Syndicat Mixte.

Le syndicat n'étant pas compétent pour mettre lui-même en œuvre la stratégie définie par le SCoT, il assume notamment sa mission en accompagnant les collectivités lors de l'élaboration, la révision ou la modification de leurs documents d'urbanisme qui doivent être en compatibilité avec le SCoT.

D'autres projets doivent être compatibles avec le DOO du SCoT, notamment les constructions soumises à autorisations de plus de 5000 m² de surface de plancher et les exploitations commerciales définies à l'article 752-1 du code de commerce et permis de construire tenant lieu d'autorisation commerciale.

Objectif : favoriser la résilience du territoire, c'est-à-dire sa capacité à faire face aux contraintes réglementaires et environnementales au sens large, à se réorganiser, prévenir les déséquilibres irréversibles. Les échanges se font, soit par mail, téléphone ou visio-conférences, soit en présentiel en mairie ou au syndicat, selon la complexité des dossiers.

Ce dialogue avec les communes et les EPCI, en amont des projets et en direct avec les élus et/ou les services, vise à faire partager les objectifs du SCoT et à réduire au maximum l'émission d'avis défavorables ou avec réserves.

3.2.1. Accompagnement des communes

Il porte sur les documents faisant l'objet de procédures, mais également sur des projets ponctuels.

Lors des réunions des Personnes Publiques Associées, un élu de la commission urbanisme accompagne, en fonction des disponibilités, le chargé de mission. Ce duo établit une relation de confiance permettant d'affirmer, lorsque l'intérêt général du territoire vient bousculer l'intérêt particulier d'une commune, que le Schéma de Cohérence Territoriale n'est pas qu'un document technocratique, mais bien le vecteur d'une stratégie politique choisie par les élus eux-mêmes lors de l'élaboration du SCoT.

Un agent du Syndicat se joint également, à la demande des communes, aux réunions de travail intermédiaires afin de suggérer en amont d'éventuelles améliorations du projet pour que sa compatibilité avec le document d'orientation et d'objectif, DOO, du SCoT soit atteinte.

La commune est encouragée à dépasser, dans sa réflexion, l'horizon à moyen terme du PLU et à être la plus vertueuse possible.

Le PLU est, en contrepartie, attentif à défendre les projets globalement vertueux dont la compatibilité est à rechercher avec le SCoT pris dans son ensemble, en mettant dans la balance le poids des facteurs positifs, en regard des faiblesses du projet, dans la mesure où la démarche Éviter-Réduire-Compenser est mise en œuvre au bénéfice de la Cohérence visée par le SCoT.

Rappel : la compatibilité n'est pas la conformité, les PLU se sont pas tenus, sauf exception, à une application stricte des objectifs chiffrés définis dans le DOO, toutefois un projet à court terme (horizon d'un PLU) qui ne laisse aucune marge de manœuvre pour atteindre la cohérence requise à long terme (horizon du SCoT) n'est pas compatible. En conséquence, lorsque trop de doutes subsistent, le syndicat réclame que le projet soit mieux justifié.

L'accompagnement des communes sur les documents d'urbanisme en cours d'élaboration, mobilise particulièrement l'équipe technique du SCoT ainsi que les membres de la commission urbanisme, car il nécessite l'analyse des documents d'urbanisme, à plusieurs reprises, dans des versions intermédiaires.



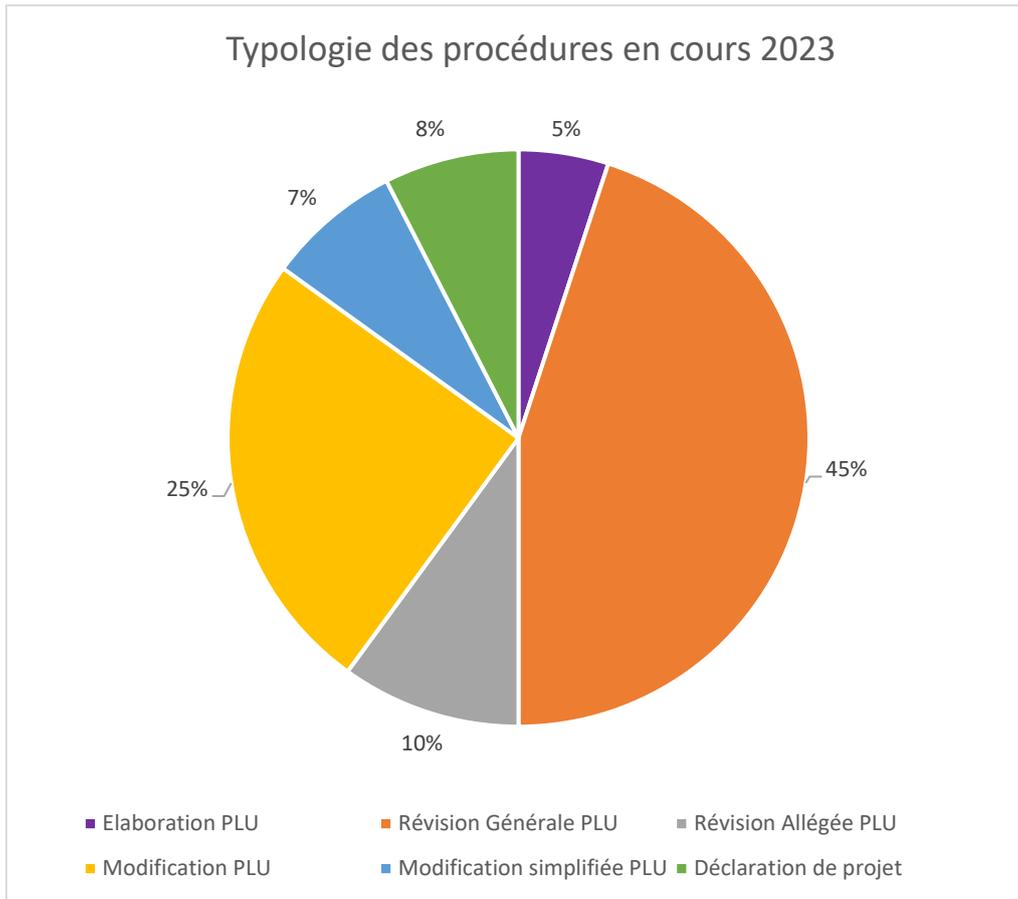
Focus sur l'année 2023

En 2023,

- ✓ **20 PLU étaient en cours d'élaboration ou de révision ;**
- ✓ **20 PLU étaient en cours de révision allégée, de modification ou de modification simplifiée et déclaration de projet de mise en compatibilité de PLU.**

A noter que la moitié des procédures d'évolution de PLU en cours sur le territoire du SCoT du Nord Toulousain sont des procédures de révision ou d'élaboration qui sont lourdes en charge de travail et qui se déroulent sur plusieurs années.

L'accompagnement auprès des communes a été très important cette année. Plus de la moitié des communes du territoire du SCoT ont des projets ou mènent une procédure pour élaborer ou faire évoluer leur document d'urbanisme. Sur l'ensemble des procédures en cours en 2023, la moitié sont des élaborations ou révisions générales de PLU.



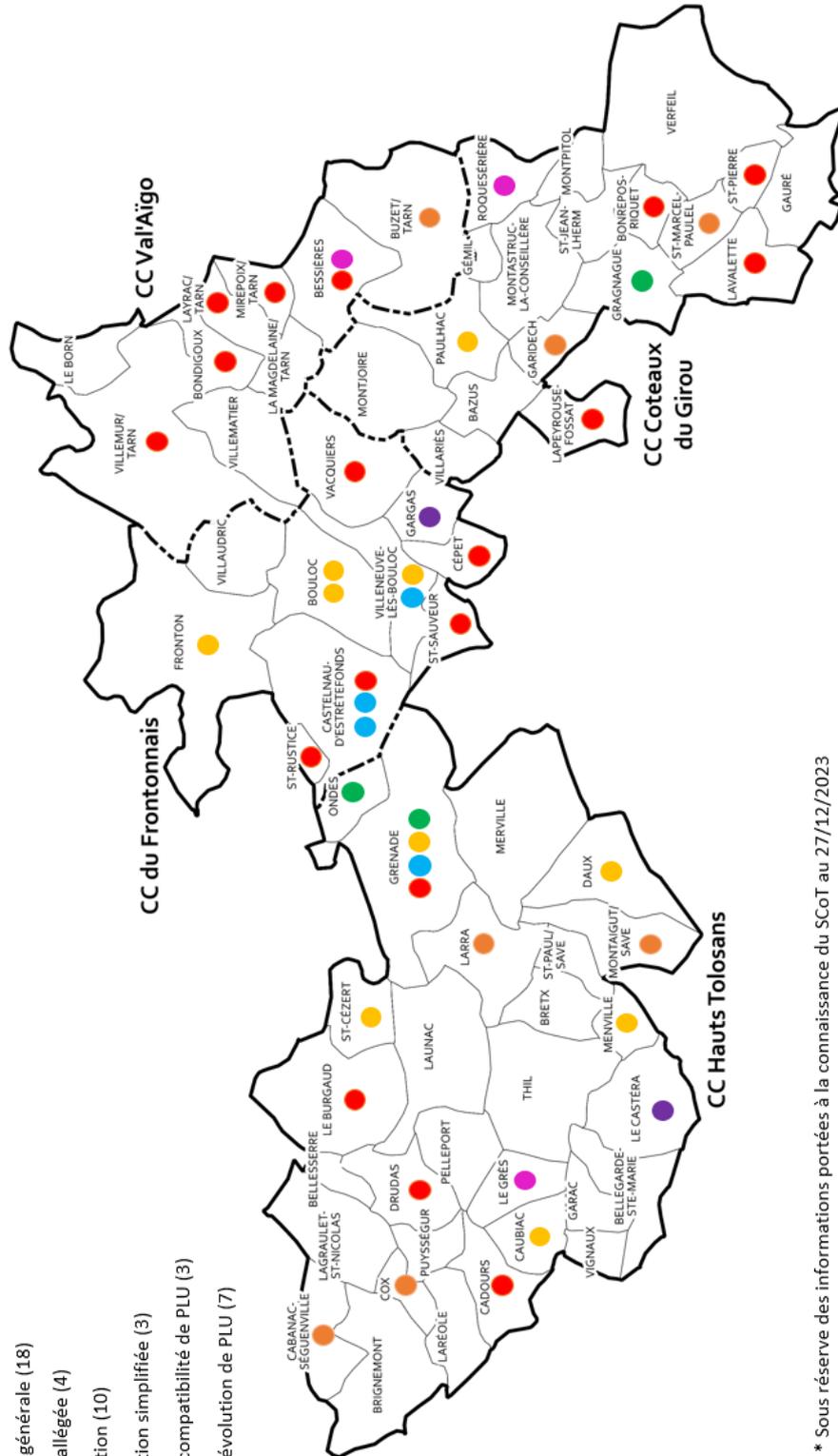
Tous les dossiers en cours de procédure durant l'année 2023 ont fait l'objet d'un suivi. Le Syndicat demande systématiquement à être associé, lorsqu'il reçoit la notification de procédure en tant que Personne Publique Associée.

Procédures en cours - Décembre 2023

PROCÉDURES EN COURS DECEMBRE 2023



- Elaboration (2)
- Révision générale (18)
- Révision allégée (4)
- Modification (10)
- Modification simplifiée (3)
- Mise en compatibilité de PLU (3)
- Projet d'évolution de PLU (7)



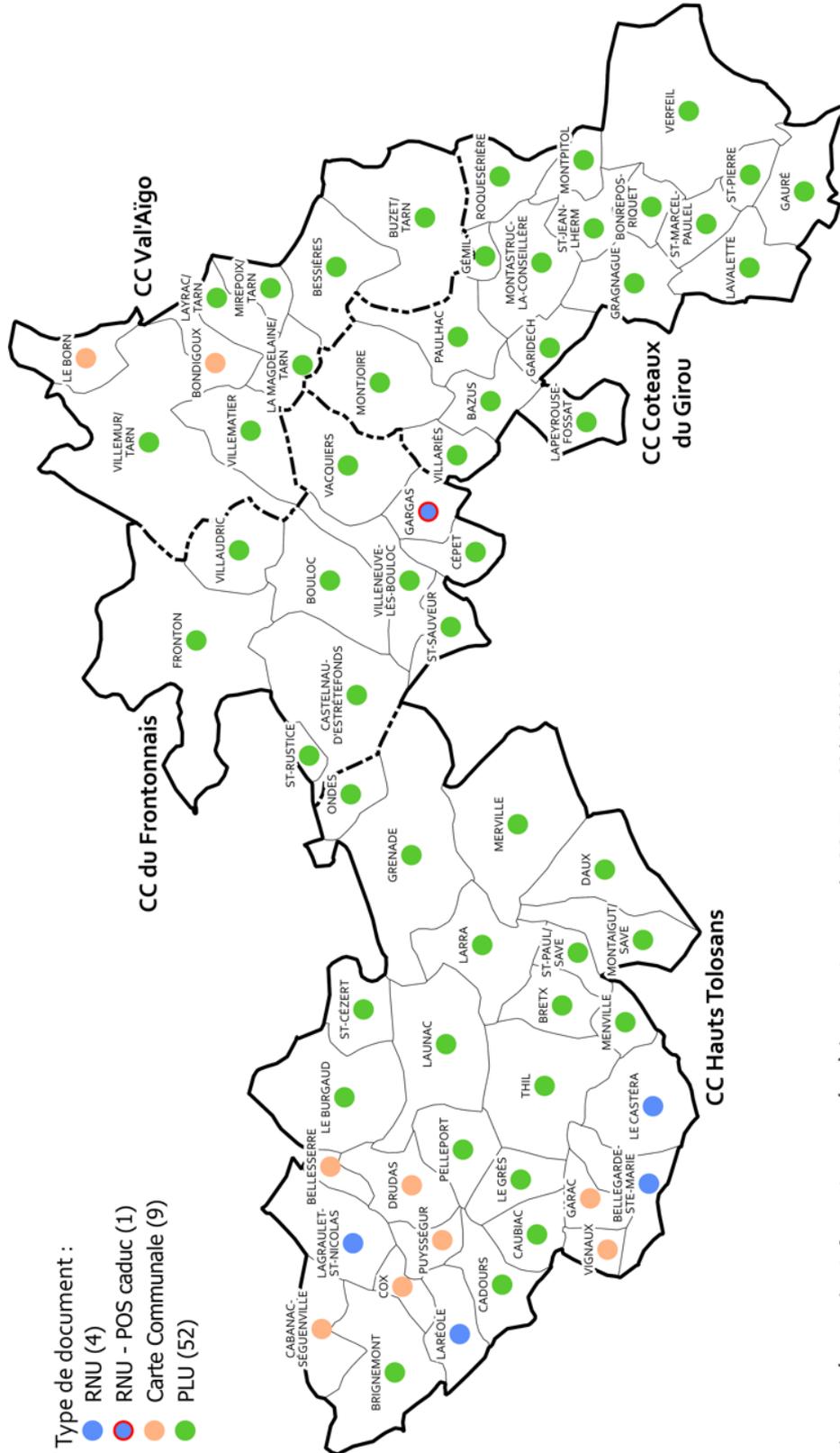
* Sous réserve des informations portées à la connaissance du SCoT au 27/12/2023

État des documents d'urbanisme - Décembre 2023

Etat des documents d'urbanisme - 28/12/2023



- Type de document :
- RNU (4)
 - RNU - POS caduc (1)
 - Carte Communale (9)
 - PLU (52)



* sous réserve des informations portées à la connaissance du SCoT au 28/12/2023

3.2.2. Accompagnement des Communautés de communes

Il n'y a aucun PLUi en cours sur le territoire en 2023. L'accompagnement du syndicat a donc consisté à veiller à ce que les projets de PLU communaux respectent les objectifs du DOO définis à l'échelle communautaire et garantissent les continuités d'effort nécessaires pour les enjeux qui chevauchent les limites administratives.

Les Projets de territoires de chaque communauté de communauté, par leur caractère opérationnel, jouent un rôle primordial lorsque la mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire ne relève pas directement des documents d'urbanisme. Le syndicat apprécie vivement d'être invité à leur élaboration, ainsi qu'aux différents plans, schémas ou projets qui en découlent.

Sa participation apporte une vision très systémique. L'habitude d'un travail à des échelles géographiques et des échelles de temps élargies dans la recherche de la cohérence représente une plus-value. C'est le propre de l'équipe en charge du SCoT, très complémentaire en cela, des services intercommunaux habitués à prioriser les enjeux en fonction d'échéances à plus courts termes et de contraintes budgétaires drastiques.

Les services aménagement du territoire des communautés de communes, peuvent également être amenés à étudier les dossiers de PLU des communes sur les aspects qui relèvent de l'intérêt communautaire : zones d'activités, voiries, compatibilité au Plan Local d'Habitat (la Communauté de commune du Frontonnais dispose d'un PLH approuvé et la Communauté de communes des Hauts Tolosans a lancé en 2022 son PLH). Une collaboration entre le Syndicat et les services est favorable à la rédaction d'avis cohérents entre le syndicat et ses EPCI membres.



Focus sur l'année 2023

En 2023,

à la demande des Communautés de communes, le Syndicat Mixte a été amené à suivre :

- ✓ La stratégie de développement économique du territoire de la Communauté de Communes Coteaux du Girou.
- ✓ L'élaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes des Hauts Tolosans.

3.2.3. Le Syndicat mixte en appui des services instructeurs

Le Syndicat Mixte de SCoT vient également en appui des services instructeurs sur les opérations foncières et opérations d'aménagement qui doivent être compatibles avec le SCoT (opérations de plus de 5 000 m² de surface de plancher, ...).

Les 4 EPCI (et rares communes) qui assurent l'instruction des autorisations d'urbanisme sollicitent, s'ils le souhaitent, l'avis du syndicat. Il n'y a en effet pas d'obligation réglementaire à transmettre le dossier au syndicat.

L'avis du SCoT est alors informel : accorder ou refuser un PA sur la base de la compatibilité du PA avec le SCoT reste de la compétence du Maire, sur proposition du service instructeur.

La compatibilité du projet avec le DOO SCoT est estimée par l'équipe technique. En fonction des enjeux, le Président décide s'il est nécessaire de réunir la commission urbanisme, et de formaliser ou non un avis.



Focus sur l'année 2023

En 2023,
6 sollicitations d'avis du SCoT en appui des services instructeurs, dont 2 présentés à la commission urbanisme

- ✓ 4 dossiers de permis d'aménager (PA) : Cadours, Verfeil, Gragnague, Garidech.
- ✓ 2 dossiers de permis de construire (PC) : Verfeil, Roquesérière.

3.3 L'émission des avis

3.3.1. L'analyse des documents d'urbanisme

En tant que personne publique associée, le syndicat procède à l'analyse des documents d'urbanisme qui lui sont transmis pour avis, qu'il ait ou non pu suivre le dossier en amont.

Suite à la réception au syndicat du dossier transmis pour avis, un important travail technique préparatoire est réalisé, donnant lieu à une décision du Président ou du 1^{er} Vice-président en charge de la commission, avec validation préalable de la commission Urbanisme si elle a pu se tenir dans les délais impartis.

Concernant les révisions allégées, l'avis peut être émis à l'occasion de la réunion d'examen conjoint. Un courrier est envoyé en complément du procès-verbal établi par la commune.

Un avis favorable par défaut est également possible.



Focus sur les avis rendus en 2023

- ✓ 13 avis sur des projets arrêtés de modifications ou de modifications simplifiées de PLU dont 4 courriers simples d'avis pour émettre des observations sur des évolutions de documents d'urbanisme
- ✓ 3 avis sur des révisions allégées qui ont fait l'objet de 3 courriers, permettant de compléter l'avis rendu oralement lors de la réunion d'examen conjoint
- ✓ 2 avis sur des déclarations de projets valant mise en compatibilité du PLU
- ✓ 6 permis d'aménager et permis de construire de plus de 5000 m² de SP ont été étudiés par l'équipe technique, faisant l'objet de 5 courriers d'observations particulières
- ✓ 7 avis favorables par défaut (tacite), à noter que ces documents ont été analysés par le syndicat mais ne requéraient pas d'observations sur la compatibilité au SCoT
- ✓ 1 avis sur la déclaration d'utilité publique de la ZAC du Mail Tolosan
- ✓ Aucun avis sur des projets arrêtés d'élaborations ou de révisions de PLU
- ✓ Aucun avis de demande de dérogation au titre de l'urbanisation limitée concernant une commune « blanche » du SCoT-NT

3.3.2. L'évolution du nombre d'avis émis

Entre 2014 et 2023, l'activité du syndicat a été soutenue (*cf. diagramme ci-après*). La charge de travail s'est renforcée de par l'augmentation de procédures lourdes à traiter.

Ce type de procédures demande un temps d'analyse important en vue de la rédaction d'un projet d'avis, ainsi qu'une préparation pointue de la commission urbanisme où sera présenté le projet de PLU arrêté avec l'appui d'un support technique.

Toutes les procédures considérées à forts enjeux de comptabilité reçues pour avis au syndicat ont été présentées à la commission urbanisme.

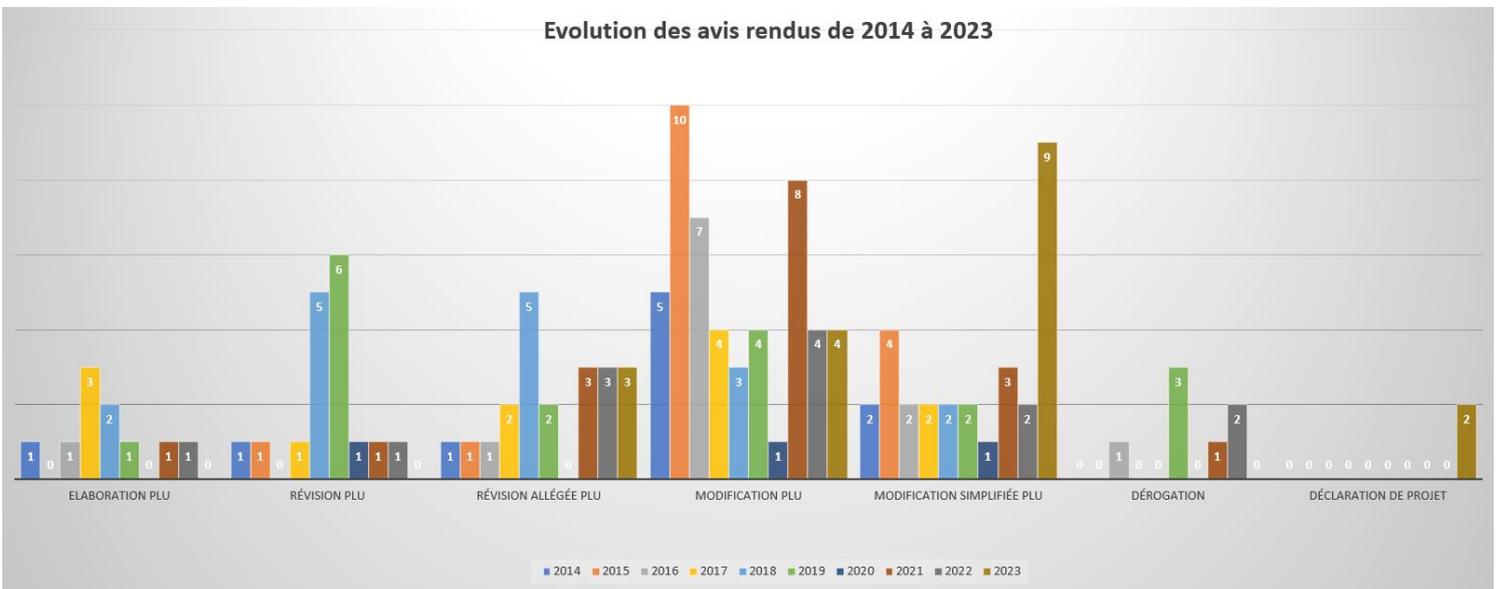
Pour ce type de procédures lourdes (les élaborations, les révisions et modifications de PLU), le maire ainsi que son adjoint à l'urbanisme ou la responsable urbanisme de la mairie ont été présents lors des commissions pour apporter des compléments d'informations à leur projet.

Lors de l'année 2023, le syndicat a été fortement sollicité pour accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs projets. Tous les dossiers reçus pour avis durant cette année 2023 ont fait l'objet d'une analyse par l'équipe technique et un suivi par le Président du syndicat mixte.



La commission urbanisme s'est réunie 2 fois pour débattre des dossiers. Toutes les procédures ont fait l'objet d'une analyse pour émettre un avis.

Evolution des avis rendus de 2014 à 2023



3.3.3. La compatibilité des projets commerciaux avec le SCoT et son DAAC

Membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), le Président du SCoT participe aux réunions de cette commission qui délivre les autorisations d'exploitations commerciales pour les projets de plus de 300 m² de surface de vente.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- ✓ Les projets commerciaux supérieurs au seuil de 1000 m² de surface de vente sont soumis obligatoirement à l'avis de la CDAC et à une obligation de compatibilité au SCoT.
- ✓ Les projets commerciaux dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 m² doivent être notifiés dans les huit jours au président du Syndicat Mixte de SCoT par transmission de l'autorisation de construire (en vertu de l'article L.752-4 du code du commerce). Le Syndicat Mixte peut alors décider de saisir la CDAC, en particulier s'il estime le projet incompatible avec le SCoT.
- ✓ Préalablement à la réunion de la CDAC, une rencontre avec les porteurs de projet (aménageurs commerciaux) et les élus de la commune concernée peut être organisée. Un travail d'analyse technique du dossier est également effectué afin d'évaluer sa compatibilité au SCoT.



En 2023

Pour le territoire du SCoT du Nord Toulousain :

- ✓ 1 projet commercial de plus de 1000 m² de surface de vente a été présenté à la CDAC
- ✓ Aucun projet entre 300 et 1000 m² de surface de vente n'a été notifié au SCoT.

3.4 Des travaux à une échelle plus élargie

3.4.1. Le suivi des projets des territoires voisins

Le syndicat a également été amené à suivre les projets des territoires voisins pour étudier la cohérence avec le SCoT :

- ✓ L'élaboration du PLUi-H de la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne
- ✓ L'élaboration du PLUi de la Communauté de communes Lomagne Tarn et Garonnaise
- ✓ La révision du SCoT Grande Agglomération Toulousaine
- ✓ La révision du SCoT du Pays Sud Toulousain
- ✓ La révision du SCoT Gaillacois et l'élaboration du PLUi Gaillacois
- ✓ L'évaluation du SCoT Lauragais

3.4.2. La Fédération Nationale des SCoT

Le syndicat est adhérent à la Fédération Nationale des SCoT ; il bénéficie ainsi d'échanges d'expérience indispensables avec les autres SCoT sur tout le territoire, par le biais du forum AgoraSCoT, mais également en pouvant participer à des réunions sur des thèmes spécifiques, comme le « zéro artificialisation nette » ou le SRADDET.

En 2023, le Syndicat, en la personne de son Président Philippe Petit, a participé activement au Comité de pilotage mis en place dans le cadre de la conférence des Scot et de la loi Climat. Ces CoPil étaient précédés par des réunions préparatoires en Comité technique à laquelle des techniciens du SCoT ont participé.

3.4.3. L'InterSCoT Grand Bassin Toulousain (GBT)

Le Syndicat a participé aux deux rencontres pour les élus représentant les différents SCoT les 26 juin et 19 septembre 2023.



Rencontres des élus de l'interscot – La Logistique

19 septembre 2023

Le Syndicat a également participé à plusieurs réunions techniques (CoTech, Observatoire, ...) ainsi qu'à des ateliers « Eau et Energies renouvelables ».

3.4.4. Le Cerema

Le Syndicat a souhaité renforcer sa collaboration avec le Cerema.

Aussi, il a adhéré en 2023 au Cerema et participe au Comité d'Orientation Régional Occitanie.

3.4.5. Les échanges avec les différents partenaires

Afin d'assurer le meilleur accompagnement aux communes, l'équipe technique du SCoT entretient régulièrement des échanges avec différents partenaires tels que l'ATD, la DDT, les SAGE, ... :

- ✓ La plupart des échanges se font de manière informelle par mail ou par téléphone ou à l'occasion de réunions externes.
- ✓ En complément, des rencontres trimestrielles peuvent être organisées avec les services de l'Etat. Elles permettent d'échanger sur l'ensemble des dossiers en cours, mais également sur des sujets de fonds, évolutions législatives ou tout autre sujet d'actualité.
- ✓ Le syndicat souhaite développer les relations avec les services « autorisation droit du sol » des Communautés de communes membres en vue de suivre les autorisations d'urbanisme au fil de l'eau et d'être mieux à même de porter un avis coordonné sur les évolutions des documents.



En 2023

- ✓ 3 réunions se sont tenues avec les services de l'Etat dans le cadre du suivi des procédures en cours mais les échanges informels ont été réguliers.
- ✓ 1 réunion s'est tenue avec le CAUE31 pour un potentiel accompagnement sur la réflexion des formes urbaines dans le cadre de la révision du SCoT.
- ✓ 1 réunion avec les SAGE Vallée de la Garonne et le SAGE Hers Mort Girou dans le cadre de la révision du SCoT.
- ✓ 2 réunions avec la chambre d'agriculture pour lancer une étude « le diagnostic agricole » pour enrichir les réflexions de la révision du SCoT en cours.

4. SIG

La plus grande partie du travail concernant le SIG se fait sous QGIS, logiciel gratuit, libre et open source. Les logiciels type tableurs ainsi que les outils web sont également sollicités.

En 2023, la mise à jour et l'alimentation de la base de données SIG s'est poursuivie.

Aussi, l'objectif a été de continuer à se caler avec les services du Conseil Départemental de façon à disposer, de part et d'autre, des données nécessaires pour élaborer les documents inhérents à la révision du SCoT.

De plus, afin d'enrichir les données et d'exploiter d'autres possibilités offertes par les outils SIG, les actions suivantes ont été menées :

- ✓ Recherche de nouvelles données et recueil de celles-ci
- ✓ Quête de logiciels complémentaires de traitement ou de diffusion de données
- ✓ Veille dans le domaine des méthodologies de production des données en lien avec les thématiques du SCoT
- ✓ Suivi des conventions avec nos partenaires

Le SIG est par ailleurs régulièrement sollicité pour illustrer les présentations ou ateliers. Le "donner à voir" est en effet capital dans les relations agents-agents et agents-élus, en matière d'aménagement du territoire, dès lors qu'on travaille avec des personnes dont les domaines d'expertise sont différents.

Il l'est, également, lorsque les Communautés de communes membres, ou les partenaires, sont en recherche d'informations (exemple : envoi de couches SIG concernant le DOO du SCoT).

5. COMMUNICATION

5.1. Mise à jour du site internet

Une mise à jour permanente du site internet est nécessaire en fonction des actualités réglementaires ou du SCoT.

L'ensemble des actualités liées à la révision du SCoT sont également disponibles sur le site internet du Syndicat.

La concertation au centre de la révision du SCoT

[Révision du SCoT : PARTICIPER A LA CONCERTATION](#)

ACTUALITES

Vous habitez ou travaillez dans le Nord Toulousain : 5 MINUTES POUR EXPRIMER VOS ATTENTES EN TERMES DE COMMERCES ET SERVICES

N'hésitez pas à nous faire part de votre avis sur l'offre de commerces et services, vos pratiques et vos attentes. Vous contribuerez ainsi à la définition du projet d'aménagement à l'échelle des communautés de communes des Coteaux du Girou, du Frontonnais, des Hauts Tolosans et de Val'Aigo.

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : Consultation du Guide synthétique publié le 27/11/2023 par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

Ce document présente les grands principes de la politique de sobriété foncière (définition et mesure de la consommation d'ENAF et de l'artificialisation des sols ; planification de leur réduction dans le cadre des schémas régionaux et des documents d'urbanisme ; mobilisation des leviers et accompagnement des collectivités).

Retour sur les ateliers pré-Projet d'Aménagement Stratégique des 5 et 26 juin dans le cadre de la révision du SCoT

Le dernier Comité Syndical

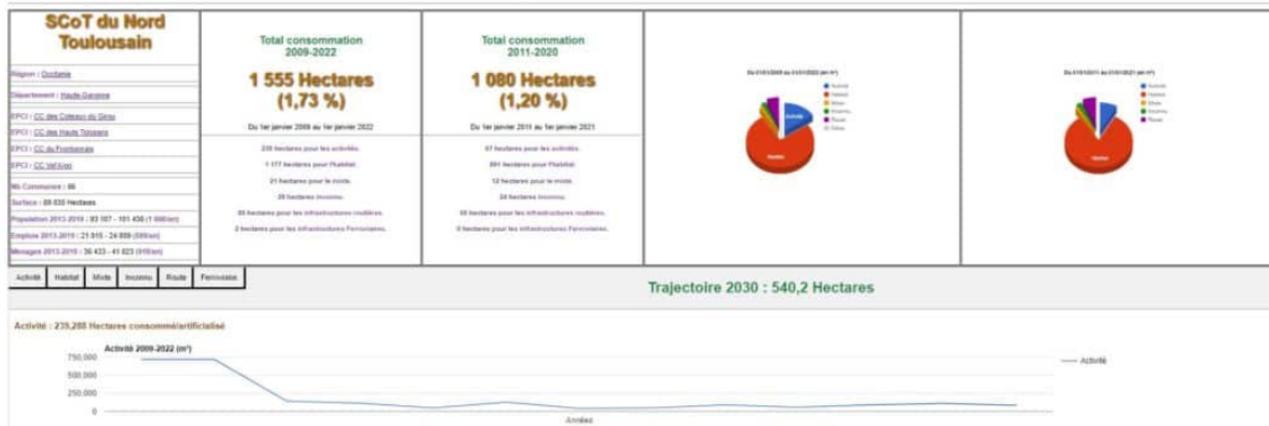
La révision du SCoT - Travaux en cours



Commission contributive n°2 - Le 26 octobre à Merville

[Consulter le diagnostic \(doc de travail - mars 2023\)](#)

Des données sont aussi consultables sur le site afin de mieux appréhender la compréhension de notre territoire et également éclairer de nouveaux contextes réglementaires.



Vous trouverez ci-dessous les données de l'observatoire national de l'artificialisation (2021 – traitement Cerema), pour chaque communauté de communes ou commune du territoire du SCoT du Nord Toulousain.

[👁️ Consulter les données de votre commune](#)

[👁️ Consulter les données du SCoT du Nord Toulousain](#)



Et pour en savoir plus...

[🔍 Nature de l'artificialisation par EPCI - C3G](#)

[🔍 Nature de l'artificialisation par EPCI - CCHT](#)

[🔍 Nature de l'artificialisation par EPCI - CCF](#)

[🔍 Nature de l'artificialisation par EPCI - CCVA](#)

6. LE BILAN FINANCIER

6.1 Le budget

Le Budget 2023, en équilibre dans chacune des 2 sections, à hauteur de 559 000€ en fonctionnement et de 117 511€ en investissement.

Chaque Communauté de communes membre participe au prorata de sa population :

Contribution financière des EPCI

- ☑ **Maintenue à 2.90€/habitant depuis 2014**
- ☑ **Calculée sur la population totale légale 2023 au sens INSEE (correspond à la population totale 2020 : référence statistique INSEE N-3) de l'ensemble des EPCI membres, soit 104 979 habitants**
- ☑ **Atteint 304 439.10 € en 2023**

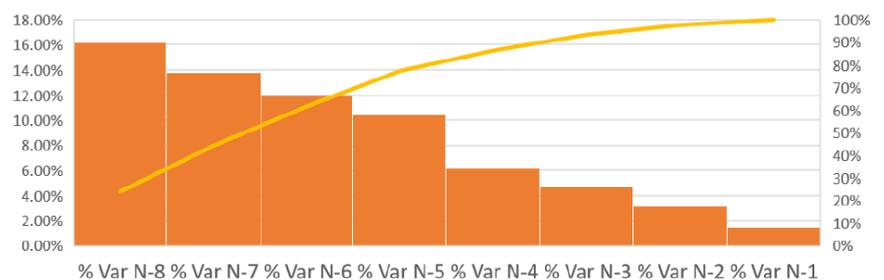
| CC Coteaux du Girou | | |
|---------------------|-------------|------------|
| Pop° totale | 2.9 € / hab | %Particip. |
| 22 768 | 66 027.20 € | 21.69% |

| CC des Hauts Tolosans | | |
|-----------------------|--------------|------------|
| Pop° totale | 2.9 € / hab | %Particip. |
| 35 493 | 102 929.70 € | 33.81% |

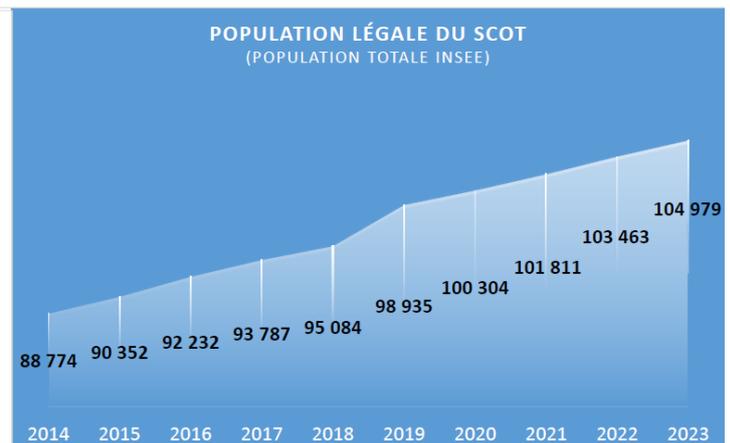
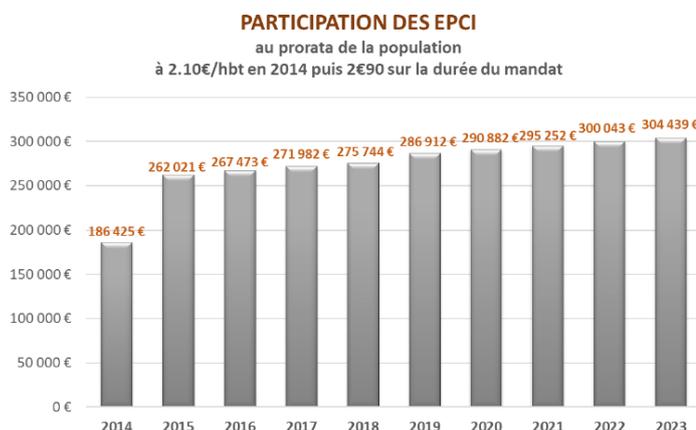
| CC du Frontonnais | | |
|-------------------|-------------|------------|
| Pop° totale | 2.9 € / hab | %Particip. |
| 28 194 | 81 762.60 € | 26.86% |

| CC Val'Aigo | | |
|-------------|-------------|------------|
| Pop° totale | 2.9 € / hab | %Particip. |
| 18 524 | 53 719.60 € | 17.65% |

Variation de la population de 2016 à 2023



Evolution de la participation en fonction de la population



6.1.1. Axes principaux du budget

Adopté le 3 avril 2023, le Budget est construit autour des besoins suivants et du choix de maintenir la participation à 2,90 € par habitant :

Un projet de budget construit autour des objectifs suivants :

Les choix effectués par le syndicat prennent en compte à la fois la nécessaire rigueur budgétaire et le souci permanent d'améliorer les services rendus aux EPCI membres ainsi qu'aux communes du territoire.

- ☑ Poursuite de la révision du SCoT (dont Etudes complémentaires à la révision du SCoT) ;
- ☑ Approvisionnement des données nécessaires à la révision du SCoT ;
- ☑ Poursuite, avec les équipes municipales, de l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et dans leurs projets, en tenant compte de la révision du SCoT ;
- ☑ Suivi des projets et des documents de planification ayant un impact sur le territoire : Infrastructure, SRADDET, SAGE, InterSCoT GBT, autres SCoT et PLUi ; suivi des évolutions réglementaires et législatives ;
- ☑ Démarche InterSCoT ;
- ☑ Partenariat ATMO Occitanie / SCoT Nord Toulousain

Ne génèrent pas d'augmentation de la participation des EPCI membres : maintien à 2€90 par habitant

Comité syndical du 3 avril 2023

6.1.2. Synthèse du budget

| | | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------------------|-----------|---------------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| CA 2022 | RESULTATS | DE L'EXERCICE | 17 448.21 € | DE L'EXERCICE | 11 520.32 € |
| | | REPORT | 205 112.53 € | REPORT | 74 346.04 € |
| | | DE CLOTURE | 222 560.74 € | DE CLOTURE | 85 866.36 € |
| BP 2023 2.90 € / hab | DEPENSES | CHAP 011 | 75 000.00 € | CHAP 20 | 106 511.00 € |
| | | CHAP 012 | 275 900.00 € | CHAP 21 | 11 000.00 € |
| | | CHAP 65 | 51 581.16 € | | |
| | | CHAP 67 | - € | | |
| | | CHAP 68 | 100 000.00 € | | |
| | | 022 | 25 000.00 € | | |
| | | 023 | 10 000.00 € | | |
| | | 042 | 21 518.84 € | | |
| | | | 559 000.00 € | 117 511.00 € | |
| | RECETTES | CHAP 013 | 7 000.00 € | CHAP 10 | 125.80 € |
| | | CHAP 74 | 329 439.10 € | CHAP 13 | - € |
| | | CHAP 75 | 0.16 € | CHAP 16 | - € |
| | | CHAP 77 | | 021 | 10 000.00 € |
| | | | | 040 | 21 518.84 € |
| 002 Report Excédent | | 222 560.74 € | 001 Solde d'Exécution | 85 866.36 € | |
| | | 559 000.00 € | 117 511.00 € | | |

6.1.3. Les projets à budget spécifiques

❖ Révision du SCoT

✓ En section d'investissement : Les études complémentaires à la révision :

- *Evaluation environnementale et complétude de l'analyse de la Biodiversité et de la TVB*

Le coût de cette étude et accompagnement est de 52 785 euros TTC répartis sur **2023 (20 820 €)**, 2024 (22 575 €) et 2025 (9 390 €).

- *Etude Agricole*

Le coût de cette étude et accompagnement est de 16 380 euros TTC répartis sur 2022 (4914 €) et **2023 (11 466 €)**.

- *Elaboration d'une stratégie du SCoT du Nord Toulousain en matière de développement économique et réalisation du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)*

Le montant estimé du marché est de 50 000 €, dont **40 000 €** prévus au budget **2023**.

- *Accompagnement pour la concertation (organisation et animation des réunions de concertation)*

Le montant estimé du marché pour cet accompagnement est de 30 000 €, dont **15 000 €** prévus au budget **2023**.

- *Plateforme interactive et dynamique de cartographie en ligne (Webmapping)*

Le budget **2023** prévu pour mettre en ligne une première version de base est de **10 000 €**.

| | <i>pour mémo ROB 2022</i> | montants prévisionnels | conventions signées | réalisé 2022 | prév 2023 a minima | prév 2024 | prév 2025 | totaux |
|---------------------|-------------------------------|---------------------------|------------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|---------------------|
| EE | 60 000 € | | 52 785 € | | 20 820.00 € | 22 575.00 € | 9 390.00 € | 52 785.00 € |
| Diagnostic Agricole | 40 000 € | | 16 380 € | 4 914.00 € | 11 466.00 € | | | 16 380.00 € |
| Etude éco /DACCL | 30 000 € | 50 000 € | | | 40 000.00 € | 10 000 € | | 50 000.00 € |
| Concertation | 30 000 € | 30 000 € | | | 15 000.00 € | 15 000 € | | 30 000.00 € |
| Webmapping | 10 000 € | 10 000 € | | | 10 000.00 € | | | |
| totaux | 170 000 € | 90 000 € | 69 165 € | 4 914.00 € | 97 286.00 € | 47 575.00 € | 9 390.00 € | 159 165.00 € |
| | | 159 165.00 € | | | | | | |

✓ En section de fonctionnement :

- *Évènementiel, communication/concertation, impression, annonces et insertion :*

22 000 € répartis sur les frais de colloques et séminaires (réunions et ateliers), les frais divers de publicité, honoraires et insertion dans la presse (concertation – communication), déplacements et affranchissements.

❖ *Démarche InterSCoT*✓ **En section de fonctionnement :**

- 150 € : adhésion "simple" à l'aua/T :
- Cotisation à l'InterSCoT, porté par l'aua/T, qui correspond à 0,05 € par habitant (environ 5 000 €)

❖ *Partenariat ATMO Occitanie / SCoT nord toulousain*✓ **En section de fonctionnement (compte 6574) :**

Objet : « Surveillance de la qualité de l'air sur le territoire du SCoT-NT / Accompagnement PCAET »

Le suivi de la qualité de l'air à l'échelle du SCoT est une action commune aux 4 PCAET. Il s'accompagne d'un conventionnement de 6 ans depuis le 1er juillet 2018.

Il est prévu que 5 actions des plans climat soient suivies par l'ATMO en termes de qualité de l'air, le secteur des transports étant la source première des émissions de polluants et le plan de mobilité rurale étant commun aux 4 PCAET.

| Année | Montant prévisionnel | Montant réglé au 31/12/2022 |
|--------------|----------------------|-----------------------------|
| 2018 | 7 104 € | 7 104 € |
| 2019 | 6 521 € | 6 682.50 € |
| 2020 | 5 210 € | 5 391.30 € |
| 2021 | 2 250 € | 2 351.50 € |
| 2022 | 2 250 € | |
| 2023 | 2 250 € | |
| TOTAL | 25 585 | 21 529.30 € |

Coût global estimé : 25 585 € (outre la cotisation annuelle, adhésion ordinaire pour l'obtention des données réglementaires nécessaires au profil "air/énergie/climat" qui s'élève à 250€/an). La contribution financière annuelle pourra évoluer au cours de la convention au regard des activités menées.

6.2 Le financement des projets

| | |
|---|---|
| Participation des membres | Maintien de la cotisation à 2,90 € /habitant, soit 304 439.10 € Basée sur la Population totale légale du SCoT 2023 : 104 979 habitants (source Insee : référence statistique 2020) |
| Subvention du CD 31 | 25 000 € (sur justificatif : rapport d'activité) |
| Report excédent de fonctionnement | 222 560.74 € |
| Report solde d'exécution | 85 866.36 € |
| Amortissements des immobilisations | 21 518.84 € (Opération d'ordre entre sections) |
| Virement section de fonctionnement | 10 000 € |
| Dotation Etat pour la révision (DGD) | <i>La 3ème tranche sera délivrée l'année de l'arrêt du projet Non budgétée</i> |

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Participation des Communautés de communes

Maintenue à 2.90€ /habitant depuis 2014
Calculée sur la population totale légale 2023 au sens INSEE (correspond à la population totale 2020 : référence statistique INSEE N-3) de l'ensemble des EPCI membres,
→ soit 104 979 habitants
→ atteint 304 439.10 €

Subvention du Conseil Départemental

→ 25 000 €

Remboursement sur autres charges sociales

→ chèques déjeuner : 7 000 €

Report Excédent de fonctionnement

→ 222 560.74 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

- Amortissement des immobilisations : 21 518.84 €
- Report solde d'exécution : 85 866.36 €
- Virement de la section de fonctionnement : 10 000 €

6.3 Le compte administratif

Conforme au compte de gestion de la Trésorerie, le Compte administratif 2023 a été adopté le 26/02/2024.

6.3.1. Synthèse CA 2023

| Synthèse CA 2023 - SM du SCoT du Nord Toulousain | | | |
|---|---------------------|---|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| Charges à caractère Gal | 40 736.54 € | Dotations, subventions CD31 | 7 500.00 € |
| Autres charges Gest* courante | 49 968.70 € | DGD ETAT | - € |
| Charges de personnel | 216 782.91 € | et participations CC | 304 439.10 € |
| Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements) | 21 518.84 € | Atténuation de charges | 6 936.00 € |
| | | Autres pdts gestion courante | 3.76 € |
| Total Exercice | 329 006.99 € | Total Exercice | 318 878.86 € |
| Résultat Exercice 2023 : - | | 10 128.13 € | |
| Report de l'exercice N -1 : | | 222 560.74 € | |
| Résultat à affecter sur le BP 2024 : | | 212 432.61 € | |
| INVESTISSEMENT | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| Immobilisations incorporelles | 29 115.36 € | Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements) | 21 518.84 € |
| Immobilisations corporelles | 3 429.38 € | Subvention d'investissement | - € |
| | | Dotation, fonds divers et réserves | 6 915.28 € |
| | | Emprunt | - € |
| Total Exercice | 32 544.74 € | Total Exercice | 28 434.12 € |
| Résultat Exercice 2023 : - | | 4 110.62 € | |
| Report de l'exercice N -1 : | | 85 866.36 € | |
| Résultat à affecter sur le BP 2024 : | | 81 755.74 € | |
| Restes à réaliser 2023 : - | | 3 012.00 € | |
| Solde d'exécution cumulé d'investissement : | | 78 743.74 € | |

6.3.2. Résultats 2023

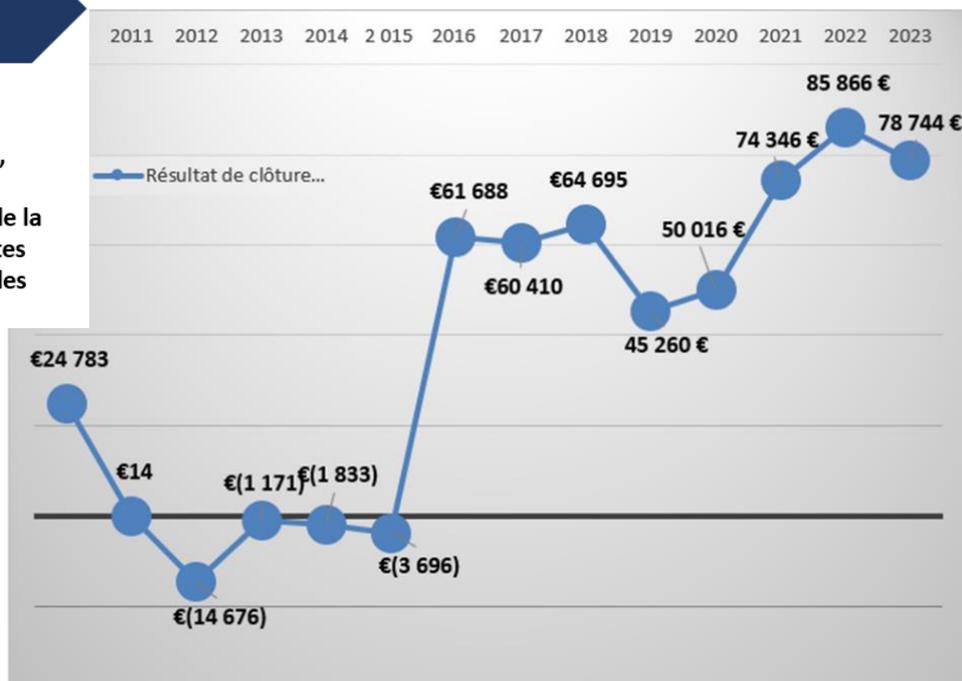
Le Compte administratif présente un résultat de clôture à hauteur de 212 432.61 € en fonctionnement et 81 755.74 € en investissement :

Résultats d'exécution 2023

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | Resultats cumulés |
|---|-----------------|-----------------|-------------------|
| Dépenses 2023 | 329 006.99 | 32 544.74 | 364 563.73 |
| Recettes 2023 | 318 878.86 | 28 434.12 | 655 740.08 |
| Résultat Ex 2023 | -10 128.13 | -4 110.62 | |
| Report Résultat 2022 | 222 560.74 | 85 866.36 | |
| Résultat de clôture Ex 2023 | 212 432.61 | 81 755.74 | 291 176.35 |
| | Affectation 002 | Affectation 001 | |
| RAR dépense à inscrire au BP 2024 | | -3 012.00 | |
| Solde d'exécution cumulé d'investissement | | 78 743.74 | |

Résultat de clôture

Les dépenses d'investissement, réalisées par une partie des études opérées dans le cadre de la révision, seront plus importantes en 2024 dans le cadre des études complémentaires.



A noter que le résultat 2023 présenté prend en compte les RAR

En 2016, remontée exceptionnelle des résultats grâce la mise en place des amortissements.

En 2019, légère baisse des résultats, en raison notamment de la part autofinancée des études PCAET et PMRu.

En 2020, remontée des résultats malgré l'autofinancement du PMRu et d'une partie des PCAET.

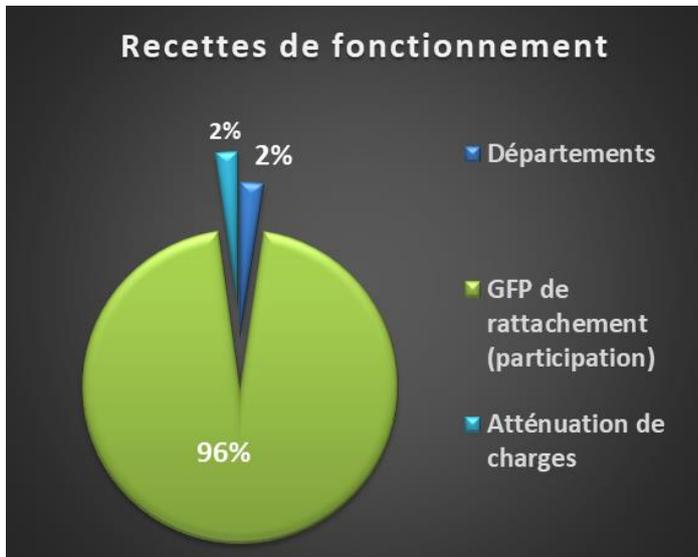
En 2021, aucune dépense d'investissement n'ayant été opérée, une importante augmentation est à observer grâce aux amortissements.

En 2023, baisse du résultat en raison du règlement d'une partie des études opérées dans le cadre de la révision.

6.4 Contexte financier et constats

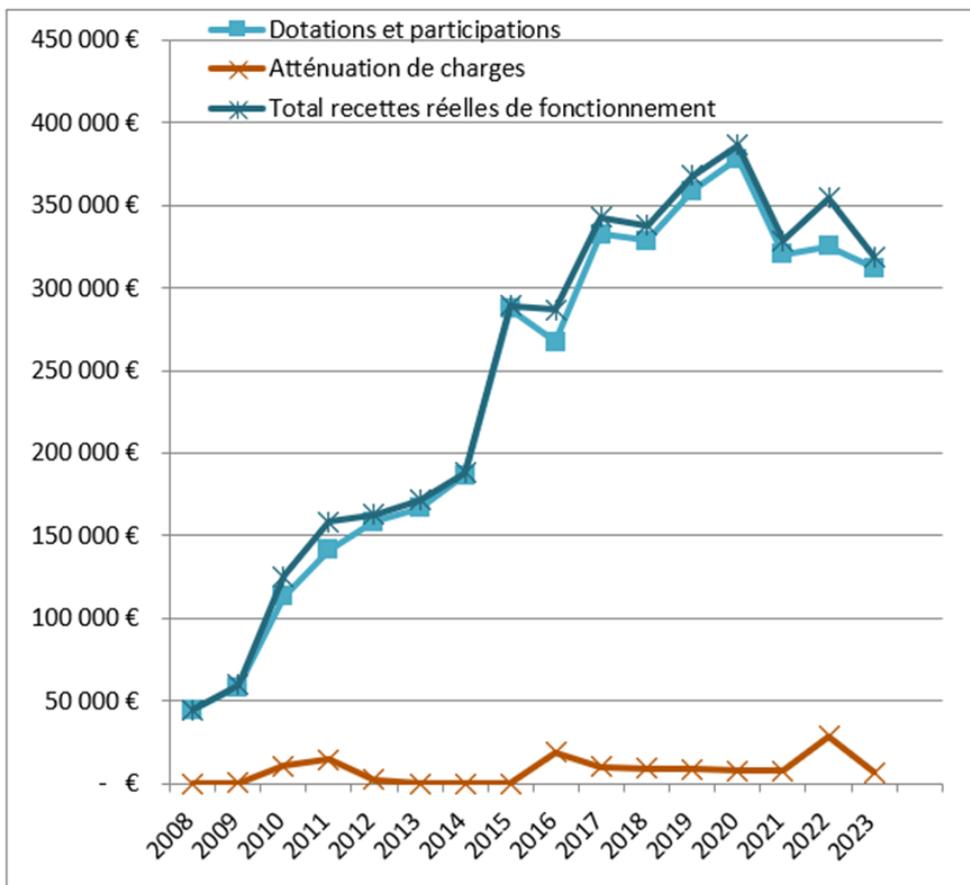
6.4.1 Fonctionnement

❖ Les recettes



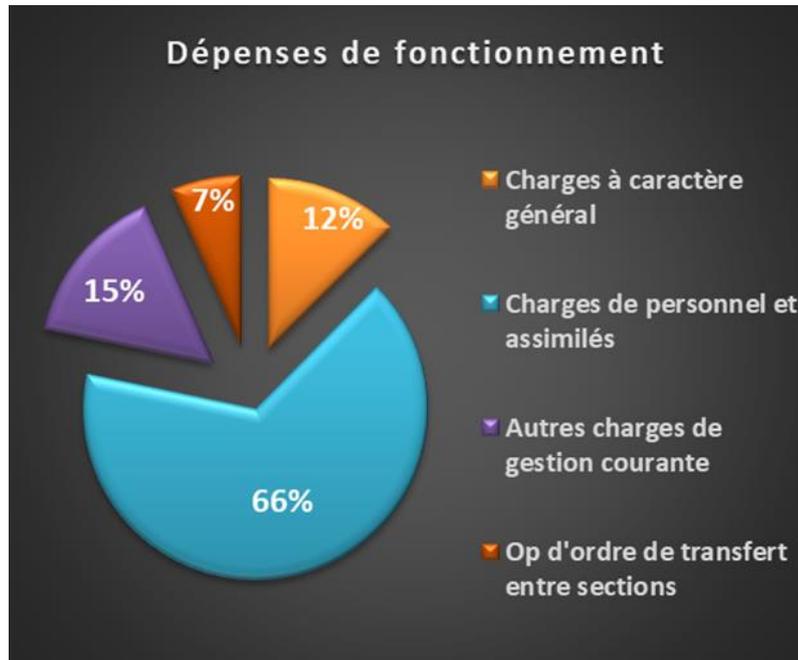
Le syndicat fonctionne :

- grâce à la participation de ses 4 CC membres
- à la subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne depuis 2015 (25 000€ annuels)
- à la dotation de l'Etat pour la révision du SCoT : 1ère /2ème tranche DGD en 2019 /2020 (solde à l'arrêt)



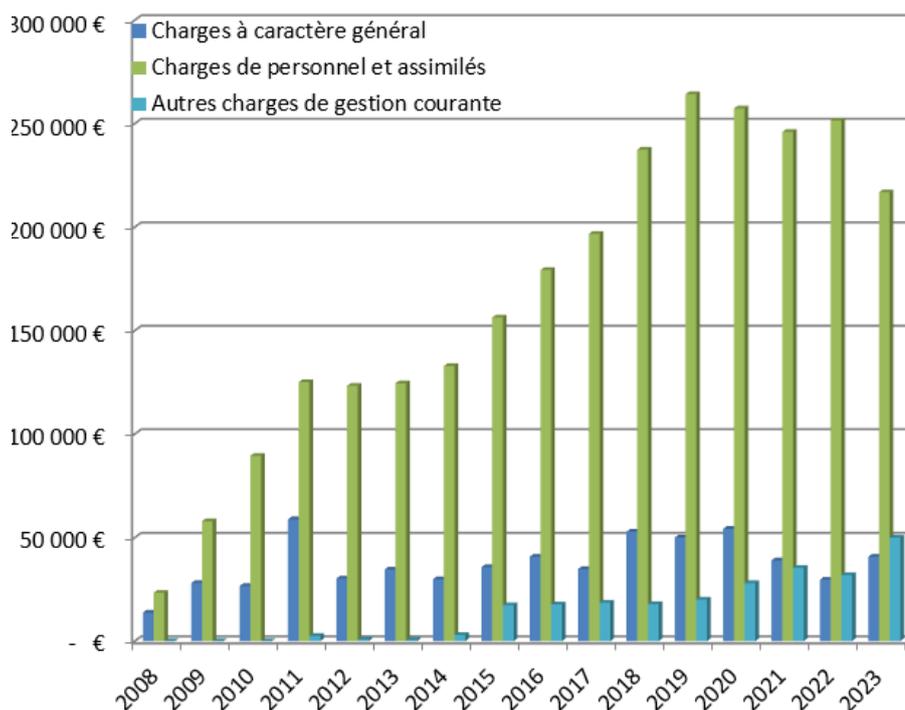
- 2016-** Baisse en 2016, puis forte hausse en **17** 2017 des dotations : la subvention perçue au titre de 2016 n'a pas pu être rattachée à 2016 alors que la totalité de la subvention 2017 a été liquidée en 2017
- 2018-** La totalité de la subv. a été liquidée : **19** acompte (17 500€) + solde (7 500€)
- 2019** Réception de la 1ère tranche de la DGD pour le lancement de la révision
- 2020** Réception de la 2ème tranche DGD
- 2021** Diminution des dotations suite à réception du solde de la subvention ADEME en 2020 (adoption PCAET) + non attribution de la DGD (la 3è tranche sera versée à l'arrêt de la révision)
- 2022** Fortes atténuations de charges (remboursements importants assurance statutaire), augmentant substantiellement les recettes
- 2023** Diminution des atténuations de charges et non-réception de l'acompte 2023 de la subvention du CD31 (- 17 500€)

❖ Les dépenses



Une montée en charge progressive du SCoT depuis 2015, stabilisée depuis la fin de la prestation PCAET

Historique de la croissance des besoins en ressources humaines :



- 2018** Chargé de mission PCAET + Assist. Adm 50% (9 mois) + Chargé d'études Mission Agriculture pour la révision (3 mois ½)
- 2019** Assist Adm (50%) + Chargé d'études Mission Agriculture (8 mois ½) ; Réévaluations salariales des techniciens
- 2020** Assist Adm (80%) + Chargée de mission PCAET (8 mois)
- 2021** Départ chargé de mission PCAET ; stagiaire "Résilience" (6 mois) ; Charges courantes en hausse avec la multiplication des imputations au chap. 65
- 2022** Equipe restreinte (départ en retraite, poste chargé de mission SIG-INF-Assist Urba non pourvu, départ assist adm chargé de com°) Direction en intérim : doublon rémunération + forte augmentation des atténuations de charges (MO) – Resp. adm. à nouveau à 100% + assist adm mi-temps (2 mois 1/2)
- 2023** Renouvellement équipe : stagiaire (6 mois) + embauche chargé de mission planif. et urba. (4 mois) + assist adm (9 mois) – Remontée des charges de gestion courante avec les travaux de la Révision (augmentation indemnité Pdt).

Tableau de bord

| R/D | Cpt | Intitulés | 2022 | 2023 | Evolution en % 2023 /2022 |
|----------|-----|--|------------------|------------------|---------------------------|
| R | 70 | Produits des services | - € | - € | |
| R | 74 | Dotations et participations | 325 043 € | 311 939 € | -4.03% |
| R | 75 | Autres produits de gestion courante | 78 € | 4 € | |
| R | 013 | Atténuation de charges | 28 921 € | 6 936 € | -76.02% |
| R | | Total recettes réelles de fonctionnement | 354 042 € | 318 879 € | -9.93% |
| D | 011 | Charges à caractère général | 29 605 € | 40 737 € | 37.60% |
| D | 012 | Charges de personnel et assimilés | 251 491 € | 216 783 € | -13.80% |
| D | 65 | Autres charges de gestion courante | 31 897 € | 49 969 € | 56.66% |
| D | | Total dépenses réelles de fonctionnement | 312 993 € | 307 488 € | -1.76% |
| E | | Marge Brute /Résultats d'exécution | 41 048 € | 11 391 € | -72.25% |
| D | 66 | Charges financières | - € | - € | |
| D | 67 | Charges exceptionnelles | - € | - € | |
| E | | Total dépenses de fonctionnement | 312 993 € | 307 488 € | -1.76% |
| R | 76 | Produits financiers | - € | - € | |
| R | 77 | Produits exceptionnel | - € | - € | |
| R | | Total recettes de fonctionnement | 354 042 € | 318 879 € | -9.93% |
| E | | Epargne Brute | 41 048 € | 11 391 € | -72.25% |
| D | 16 | Emprunts et dettes assimilés | - € | - € | |
| E | | Epargne nette (Auto-financement) | 41 048 € | 11 391 € | -72.25% |
| R | | Résultat antérieur reporté | 205 113 € | 222 561 € | 8.51% |
| E | | Epargne disponible /Résultat de clôture de l'exercice | 246 161 € | 233 951 € | -4.96% |

Participations CC et subv du CD31
La baisse s'explique par la non-réception de l'acompte de la subv du CD31 2023 (17 500€)

Baisse normale
En relation avec les remboursements de l'assurance statutaire (MO LG en 2022)

En augmentaion
Baisse 2022 due au glissement du calendrier Révision Les dépenses sont constantes

En diminution
La masse salariale a baissée le temps de remplacer l'ancienne direction et d'embaucher un 2d chargé de mission (auparavant stagiaire) ; fin d'année avec 1 seul poste adm.

En forte augmentaion
Règlement de la contribution ATMO *2 (aucune en 2022) + Modification indemnité élu du Projet de territoire + Augmentation progressive des redevances pour abonnements inf (licences)

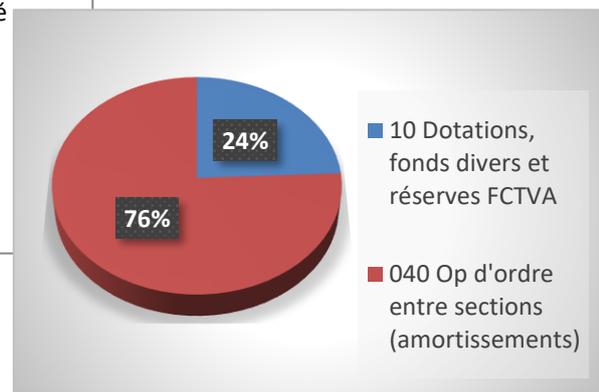
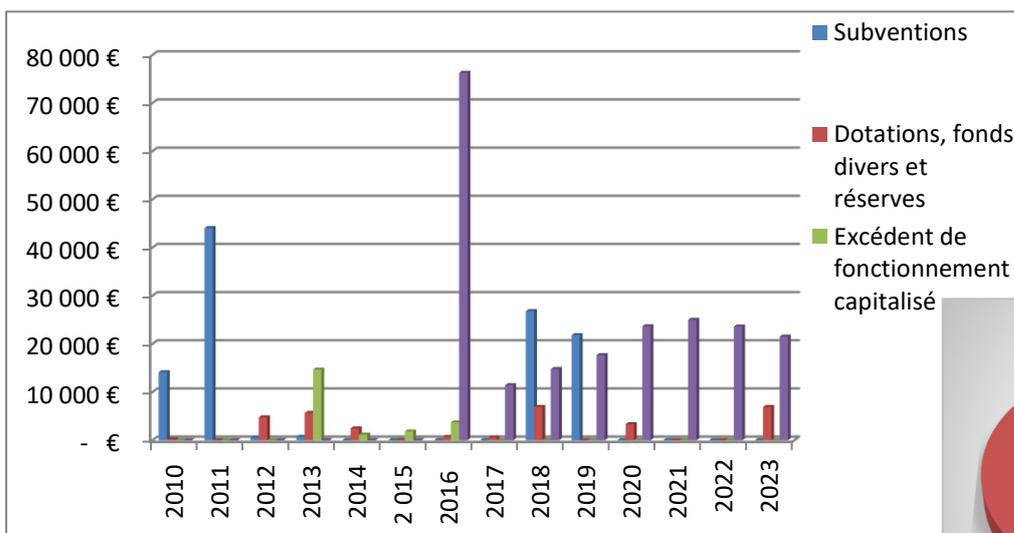
En logique diminution
En 2022, remboursements importants de l'assurance statutaire (MO LG) + non réception de l'acompte 2023 du CD31

Un résultat antérieur reporté stable

6.4.2 Investissement

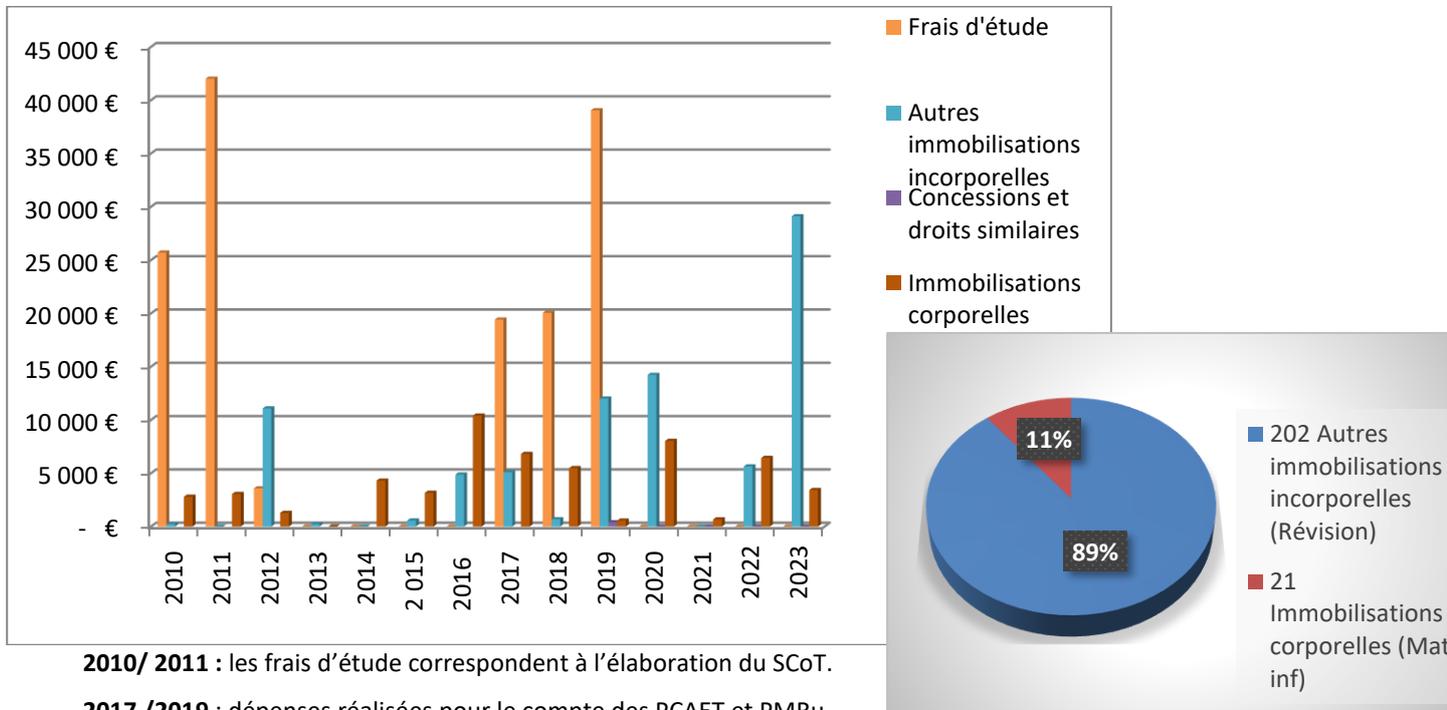
❖ Les recettes

Elles sont exclusivement composées du transfert de fonds destiné aux amortissements et du FCTVA.



❖ Les dépenses

Elles se répartissent entre les études réalisées dans le cadre de la révision du SCoT et les acquisitions informatiques (écrans, équipement visio-conférence).



FOCUS sur la section d'investissement

| R/D | Cpt | Intitulés | 2022 | 2023 |
|----------|------|--|-----------------|------------------|
| R | 13 | Subventions | - € | - € |
| R | 10 | Dotations, fonds divers et réserves | - € | 6 915 € |
| R | 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | - € | - € |
| R | 040 | Op d'ordre de transfert entre sections | 23 600 € | 21 519 € |
| R | | Total recettes réelles d'investissement | 23 600 € | 28 434 € |
| D | 2031 | Frais d'étude | - € | - € |
| D | 202 | Autres immobilisations incorporelles | 5 645 € | 29 115 € |
| D | 205 | Concessions et droits similaires | - € | - € |
| D | 21 | Immobilisations corporelles | 6 435 € | 3 429 € |
| D | | Total dépenses réelles d'investissement | 12 080 € | 32 545 € |
| E | | Résultats d'exécution | 11 520 € | - 4 111 € |
| R | | Résultat antérieur reporté | 74 346 € | 85 866 € |
| E | | Résultat de clôture de l'exercice | 85 866 € | 81 756 € |
| RAR | | Restes à Réaliser | - € | - 3 012 € |
| R | | Résultat de clôture de l'exercice | 85 866 € | 78 744 € |

→ Régularisations FCTVA effectuées

→ Annuités amortissements

→ Diagnostic Agricole CA31 + Etude CCIT + EE phase1

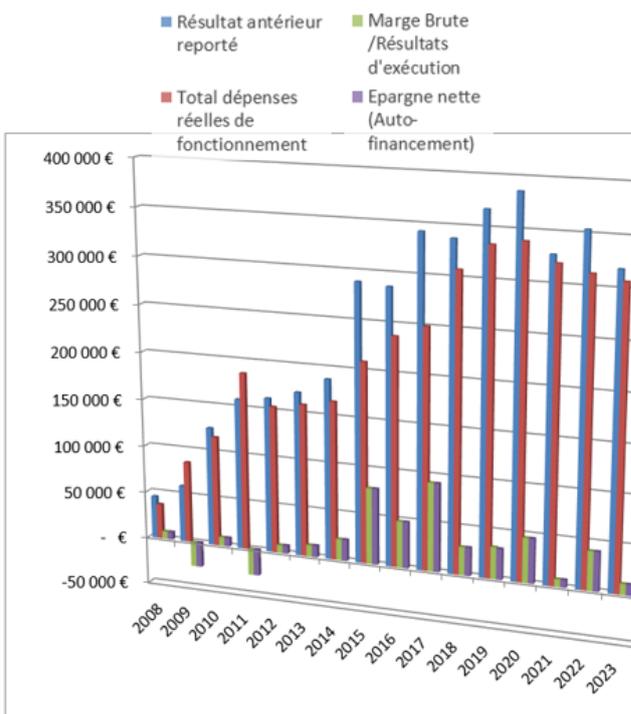
→ Acquisitions écrans (PC + vsioconférence)

→ Evaluation environnementale : EIE et Pré-PAS (Phase 1)

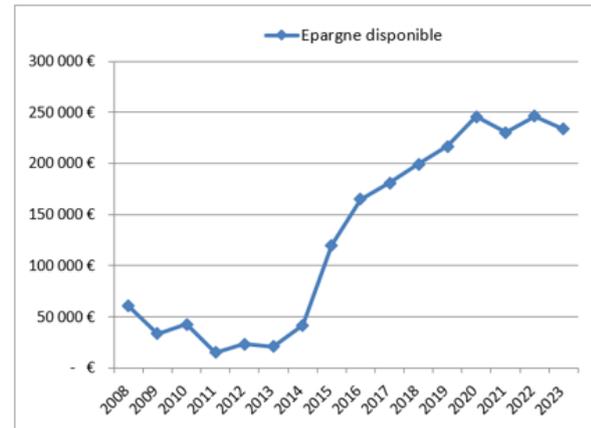
6.5 L'épargne

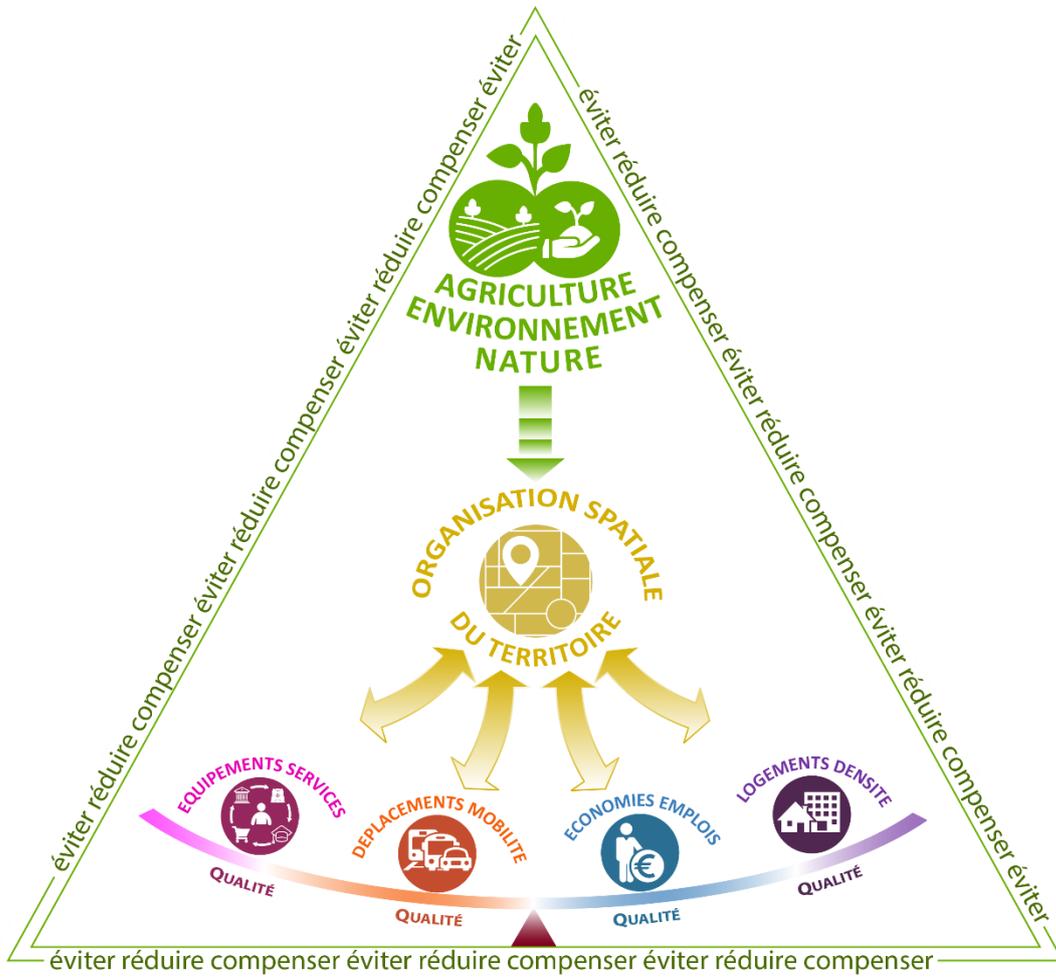


Une épargne disponible stabilisée



- 2009** Montée en charge du SCoT, financée par l'épargne.
- 2011** Forte diminution de l'épargne avec l'autofinancement de l'élaboration du SCoT.
- 2015** Augmentation substantielle de l'épargne (subvention CD31 + augmentation participation EPCI).
- 2017** Augmentation de l'épargne en partie due à la réception de la subvention perçue au titre de 2016.
- 2020** L'épargne disponible continue de croître, malgré la part autofinancée des PCAET et PMRu – Auto-financement à nouveau en hausse.
- 2021** Résultat et épargne en baisse avec la diminution des dotations (subvention ADEME soldée en 2020 ; pas de DGD en 2021).
- 2023** Marge en baisse avec la non-réception de l'acompte 2023 du CD31 - Epargne relativement stable.





Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain

16 Avenue de Fontréal – Eurocentre – 31620 Villeneuve Lès Bouloc
05 61 50 62 90 – secretariat@scot-nt.fr – <http://www.scot-nt.fr>